

RAPPORT DU

vérificateur général du Nouveau-Brunswick

volume III
audit financier

2021

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par:
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-Brunswick

février 2022

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément aux paragraphes 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III du rapport 2021 de mon bureau à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

Paul Martin, FCPA, FCA

Fredericton (N.-B.)
février 2022

Table des matières

Chapitre 1 – Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Résumé.....	3
Nomination d'un nouveau vérificateur général	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses	12

Chapitre 2 – Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Quatrième excédent annuel consécutif	25
Les mesures prises par la Province relativement à la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'excédent.....	27
Possibilités d'améliorer la divulgation publique	30
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants.....	33
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent.....	34
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	38
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	42
Quel est le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?.....	45
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	46

Chapitre 3 – État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2021 sur la situation financière de la province?.....	53
La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?.....	54
La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?.....	55
La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?.....	56
Résumé des indicateurs financiers.....	57
Données détaillées à l'appui des indicateurs de viabilité	59
Données détaillées à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	69
Données détaillées à l'appui des indicateurs de vulnérabilité	74

Chapitre 4 - Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Introduction.....	79
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante.....	80
Le vérificateur général n'a toujours pas plein accès à l'information relative à Vestcor.....	83
Autres constatations découlant de notre audit des états financiers de la Province.....	85
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière.....	87
La Province possède d'importants systèmes de TI désuets	89

Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	91
Que fait le vérificateur général pour auditer le nouveau système Oracle Fusion?.....	94
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l’audit des états financiers de la province.....	95
Nombreuses faiblesses dans le système TI	96

Chapitre 5 - Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne.....	99
Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick.....	101
Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick.....	106
Recommandation présentée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick.....	108
Recommandations présentées à la Société de gestion du cannabis	109

Annexe au volume – Perte par suite de fraude, défaut ou d’erreur.....	111
--	------------

Chapitre 1

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Contenu

Résumé.....	3
Nomination d'un nouveau vérificateur général	5
Remerciements.....	8
Constatations et observations clés.....	9
Recommandations et réponses	12



Volume sur les audits d'états financiers

Rapport du vérificateur général – Volume III 2021

Nos constatations

Excédent pour 2021

- L'excédent annuel de 2021 a été de 409 millions de dollars et a constitué le quatrième excédent annuel consécutif
- Les recettes ont augmenté de 426 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral, notamment un financement ponctuel de 301 millions de dollars lié à la COVID-19
- Les charges ont augmenté de 67 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation de 123 millions de dollars des dépenses liées à la COVID-19, qui est compensée par une diminution des dépenses d'aide financière de 79 millions de dollars
- Il est possible d'améliorer la divulgation, en particulier en ce qui concerne les dépenses liées à la pandémie, dans l'analyse des états financiers de la Province

Dette nette

- La dette nette a diminué de 470 millions de dollars pour s'établir à 13,5 milliards de dollars, une deuxième baisse annuelle consécutive, qui est principalement attribuable l'excédent
- Le ratio de la dette nette au PIB est toujours supérieur de 3,4 milliards de dollars à ce qu'il était il y a dix ans, principalement en raison de :
 - des déficits et excédents totaux annuels totalisant 1,4 milliard de dollars et
 - coûts nets des immobilisations de 1,6 milliard de dollars
- La dette nette par habitant a diminué de 700 \$ pour s'établir à 17 200 \$.
- Les objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette du gouvernement demeurent en place, comme l'ont recommandé les rapports précédents du vérificateur général

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

- Des inquiétudes subsistent concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités
- De nombreux systèmes de TI clés sont désuets, mais la Province a commencé à mettre en œuvre un nouveau système Oracle Fusion pour les remplacer
- Les recommandations antérieures de la vérificatrice générale concernant l'accès à Vestcor demeurent non résolues

État de la situation financière de la Province

- Deux tendances à long terme se sont détériorées – l'une est passée de favorable à défavorable et l'autre, de favorable à neutre
- Une tendance à long terme est passée de défavorable à neutre et les autres tendances à court et à long terme sont demeurées inchangées
- Les déficits antérieurs et la dette nette empêchent une amélioration de la viabilité à long terme

Résultats de notre audit des organismes de la Couronne

- Services Nouveau-Brunswick a effectué des paiements de 6,8 millions de dollars sans preuve que les biens ont été reçus – une preuve de réception des biens pour 4,8 millions de dollars de ces paiements a finalement été fournie par SNB lors de notre audit
- Opportunités Nouveau-Brunswick doit améliorer son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de tenir compte des renseignements actuels sur les remboursements

Audit financier – Messages clés du vérificateur général

Nomination d'un nouveau Vérificateur général

- 1.1** J'ai été nommé Vérificateur général le 1^{er} janvier 2022. La Vérificatrice générale adjointe, Janice Leahy, a été nommée Vérificatrice générale par intérim du 3 mai 2021 au 31 décembre 2021 et a supervisé le travail du Bureau pendant cette période.
- 1.2** Le présent volume du Rapport traite de points découlant des audits financiers de la Province du Nouveau-Brunswick et de ses organismes de la Couronne effectués par le Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2021. J'occupais le poste de Contrôleur de la Province pendant l'exécution de ces audits et, à ce titre, j'étais responsable d'une grande partie des documents ayant été audités par le Bureau du vérificateur général ou j'étais concerné dans une certaine mesure par ces documents. Par conséquent, un certain nombre d'observations et de recommandations contenues dans le présent rapport ont été formulées à mon intention dans le cadre de mon ancien poste de contrôleur.
- 1.3** Les chapitres du présent volume du Rapport ont été rédigés avant mon arrivée au Bureau du vérificateur général. À l'exception du présent chapitre d'introduction, je n'ai pas révisé les chapitres ni formulé de commentaires sur les documents depuis mon entrée en fonction en tant que Vérificateur général. Je reconnais toutefois qu'en ma qualité de vérificateur général, il m'incombe de présenter le présent rapport à l'Assemblée législative et, à titre de Vérificateur général, j'appuie pleinement son contenu.

Opinion d'audit sans réserve (favorable) émise le 16 septembre 2021

- 1.4** Le 16 septembre 2021, le Bureau a achevé l'audit des comptes publics de la Province et a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2021 de la Province. Une opinion sans réserve, aussi appelée « opinion favorable », indique que les états financiers consolidés de la Province sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

***Indices supplémentaires
de progrès financiers
pour l'exercice clos le
31 mars 2021***

1.5 Comme il est mentionné au chapitre 2, le Bureau trouve encore une fois encourageants les indices de progrès financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021, car la Province :

- a affiché un excédent annuel de 408,5 millions de dollars, le quatrième excédent consécutif;
- a réduit la dette nette de 469,9 millions de dollars, la diminution la plus importante des 10 dernières années;
- a dépassé son objectif de réduction de la dette nette de 340,6 millions de dollars et dépassé son excédent prévu de 316,1 millions de dollars.

***Les progrès financiers
sont en grande partie
attribuables aux
transferts fédéraux***

1.6 Ces résultats indiquent que la situation financière de la Province s'améliore; toutefois, il faut faire preuve de prudence étant donné que l'excédent annuel de cette année est en grande partie attribuable à l'augmentation des transferts du gouvernement fédéral. L'augmentation correspondante des dépenses durant l'année a empêché la Province d'enregistrer un excédent annuel plus important.

1.7 À notre avis, pour que la province améliore considérablement sa situation financière à long terme de façon autonome, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux dans le futur.

***Une dette consolidée
impayée de
18,3 milliards de dollars***

1.8 Nous sommes aussi toujours préoccupés par le montant de la dette consolidée, qui a atteint un sommet historique de 18,3 milliards de dollars en 2021. Cela représente la dette à long terme que la Province est juridiquement tenue de rembourser à l'avenir. Le coût annuel du service de cette dette, qui consiste surtout en frais d'intérêts, se chiffre à 647 millions de dollars. Le montant de la dette ne tient pas compte des emprunts d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick liés aux besoins financiers des municipalités de la province.

***La capacité
d'Énergie NB
d'autofinancer ses
activités nécessite un
examen continu***

1.9 Nous demeurons préoccupés par le fait qu'Énergie NB ne soit peut-être pas en mesure d'autofinancer ses activités à long terme. Les nouveaux capitaux, la dette, les défis environnementaux et les modifications législatives auront également une incidence sur notre analyse continue de la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités. Nous continuerons de surveiller cette situation de près dans le cadre de notre audit des comptes publics. Nous

examinerons aussi les changements qui pourraient influencer sur l'indépendance du processus d'établissement des tarifs d'électricité, le cas échéant.

Les préoccupations concernant Vestcor demeurent, mais les risques d'audit diffèrent pour 2021

1.10 Une autre préoccupation pour le Bureau est notre accès continu à Vestcor aux fins d'audit et notre relation avec cette société. L'audit des comptes publics de cette année ne comportait pas les mêmes risques que l'an dernier en ce qui concerne les variations du marché des placements (volatilité). Par conséquent, nous n'avions pas besoin du même niveau de preuves d'audit de la part de Vestcor et il n'y a pas eu de problèmes d'accès, contrairement à l'année précédente. Notre accès à Vestcor est décrit plus en détail au chapitre 4; toutefois, nous n'avons reçu aucune autre réponse ni aucun calendrier de mise en œuvre pour nos recommandations formulées dans le chapitre de février 2021 concernant l'accès à Vestcor.

1.11 S'il y a de nouveau une volatilité du marché des placements à la fin de futurs exercices, comme cela était le cas au 31 mars 2020, nos problèmes d'accès à Vestcor pourraient se reproduire. Par conséquent, la reddition de comptes de Vestcor au gouvernement, à l'Assemblée législative et au public demeure une préoccupation importante pour notre Bureau. Cela est d'autant plus vrai compte tenu des sommes importantes provenant de sources publiques que gère Vestcor, ainsi que de sa vaste clientèle d'entités gouvernementales.

Systèmes de TI vieillissants toujours en exploitation

1.12 Au cours des neuf dernières années, nous avons fait état des systèmes de TI désuets de la province et des risques associés à l'utilisation de cette ancienne technologie. S'il y a défaillance de ces systèmes gouvernementaux critiques vieillissants avant qu'une solution puisse être entièrement déployée, cela aura une incidence importante sur les activités du gouvernement, comme le traitement de la paie des employés.

Déploiement progressif du nouveau système

1.13 La Province est en train de déployer un nouveau système appelé Oracle Fusion dans le cadre du projet de planification des ressources de l'entreprise (PRE) pour remplacer les systèmes désuets qui risquent de devenir défaillants. Le nouveau système sera l'un des principaux éléments sur lesquels portera notre prochain audit des comptes publics. Le chapitre 4 aborde la question des risques liés à la TI et fait le point sur les progrès réalisés concernant le nouveau système.

Constatations des audits financiers des organismes de la Couronne

1.14 Au chapitre 5 du présent rapport, nous rendons compte de nos travaux relatifs à 14 audits d'organismes de la Couronne ainsi que des recommandations importantes formulées à l'intention des organismes concernés. Bon nombre des constatations que nous commentons dans ce chapitre font état d'un risque possible de fraude ou d'inexactitude si le problème sous-jacent n'est pas réglé.

1.15 Service Nouveau-Brunswick (SNB), Opportunités Nouveau-Brunswick, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick ainsi que la Société de gestion du cannabis font tous l'objet de constatations découlant de nos travaux d'audit des états financiers au chapitre 5.

Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB

1.16 Au cours des deux dernières années, nous avons rendu compte des résultats de notre audit des comptes publics concernant les travaux de SNB relatifs aux évaluations foncières. Dans l'ensemble, même si des progrès ont été réalisés, d'autres améliorations sont nécessaires dans les domaines du contrôle de la qualité, de l'intégrité des données et de l'examen du travail des évaluateurs. Ces constatations et recommandations relatives aux évaluations foncières sont présentées au chapitre 4.

1.17 Les pièces 1.1 et 1.2 énumèrent les constatations, observations et recommandations formulées dans le présent volume sur les audits d'états financiers.

Remerciements

1.18 Nous sommes reconnaissants de la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers.

1.19 Je tiens à remercier tout le personnel du Bureau pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le Rapport que je présente aujourd'hui témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA
Vérificatrice générale adjointe

Pièce 1.1 - Tableau des constatations et observations clés

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 2	Excédent annuel, dette nette et dette consolidée
2.1	<i>La Province a enregistré un excédent annuel de 409 millions de dollars</i>
2.3	<i>La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par la Province relativement à celle-ci ont entraîné des hausses et des baisses importantes des recettes et des charges</i>
2.4	<i>L'excédent est principalement attribuable à l'augmentation des recettes</i>
2.10, 2.12	<i>Nous avons identifié des possibilités d'amélioration de la divulgation publique</i>
2.15	<i>L'excédent de 2021 peut ne pas représenter une tendance continue</i>
2.18	<i>La dette nette au 31 mars 2021 était 13,5 milliards de dollars</i>
2.18	<i>La diminution de 470 millions de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent</i>
2.22	<i>La dette nette est supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans</i>
2.28, 2.33	<i>Les ratios de la dette nette au PIB et dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick sont d'un niveau moyen lorsqu'on les compare à celles d'autres provinces semblable</i>
2.38	<i>La Province a établi des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette</i>
2.40	<i>La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars</i>
2.44	<i>Le coût du service de la dette publique était de 647 millions de dollars (un coût d'environ 1 231 \$ par minute en 2021)</i>
2.46	<i>Environ 24 milliards de dollars de dette lorsqu'on combine la dette consolidée de la province, la dette d'Énergie NB et la dette de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</i>
Chapitre 3	État de la situation financière du Nouveau-Brunswick
3.1	<i>La situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée par rapport à 2020</i>
3.1	<i>Deux indicateurs de tendance à long terme se sont détériorés alors qu'un indicateur de tendance à long terme s'est amélioré</i>
3.5	<i>Les déficits antérieurs et la dette nette font obstacle à un accroissement de la viabilité à long terme.</i>

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
Chapitre 4	Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick
4.1	<i>Vérificatrice générale par intérim a exprimé une opinion d'audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2021</i>
4.8	<i>Nous avons des préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités</i>
4.11, 4.12	<i>La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus en mesure d'autofinancer ses activités - Les résultats financiers de la Province pourraient changer considérablement par conséquent</i>
4.14	<i>Nos préoccupations demeurent, car les facteurs empêchant l'Énergie NB de s'autofinancer continuent de s'aggraver</i>
4.23	<i>Une solution permanente est nécessaire pour l'accès du Vérificateur général à Vestcor pour effectuer notre audit des états financiers de la Province</i>
4.29	<i>Des recommandations antérieures concernant l'accès au Vestcor ne sont toujours pas résolues</i>
4.30	<i>Des recommandations ont été adressé au Bureau du contrôleur pour adresser les erreurs comptables, amélioré les estimations comptables et de modifiée la Loi sur la gestion des finances publiques</i>
4.43	<i>Certains processus d'évaluation foncière se sont améliorés, mais nos préoccupations demeurent</i>
4.44	<i>Nous avons adressé à SNB quatre recommandations au sujet des processus d'évaluation foncière</i>
4.50, 4.51	<i>La Province a un grand nombre de systèmes TI qui sont désuets qui traitent la majorité du service de la paie de la Province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc.</i>
4.53	<i>La Province a commencé à remplacer les systèmes désuets par un nouveau système d'Oracle Fusion</i>
4.57	<i>Date d'achèvement d'Oracle Fusion prévue au 31 mars 2025</i>
4.63	<i>Nous avons trouvé des faiblesses de TI dans tous les sept de nos audits des systèmes informatiques et nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.</i>
Chapitre 5	Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne
5.1	<i>Opinion sans réserve exprimée pour tous les organismes de la Couronne, sauf un</i>

Paragraphe	Constatations et observations clés par chapitre
5.8	<i>Recommandations formulées de nouveau cette année pour donner suite au risque de fraude à Service Nouveau-Brunswick</i>
5.25, 5.29	<i>Recommandations formulées à Opportunités Nouveau-Brunswick visant à améliorer les estimations des provisions pour prêts et de corriger les lacunes dans le contexte des paiements au titre des demandes d'aide financière</i>
5.34	<i>Recommandation formulée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick - Des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations n'ont toujours pas fait l'objet de mesures après cinq ans</i>
5.39	<i>Recommandations formulées à la Société de gestion du cannabis que la surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis doit être améliorée</i>

Pièce 1.2 - Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
4.16 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment : • des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick; • des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités; • de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB; • des activités et des décisions de la CESP.	<i>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l'analyse comptable liée à la classification d'Énergie NB en tant qu'entreprise publique, comme il l'a fait au cours des quatre derniers exercices. L'analyse continuera de tenir compte des caractéristiques de la définition d'entreprise publique, conformément aux Normes comptables du secteur public, chapitre SP 1300 – Périmètre comptable du gouvernement.</i>	<i>Printemps 2022</i>
4.25 Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.	<i>Le Bureau du contrôleur collaborera avec Vestcor pour obtenir une assurance au sujet des contrôles mis en place relativement à l'audit des comptes publics de 2021-2022.</i>	<i>Printemps 2022 en ce qui concerne l'audit des comptes publics de 2021-2022</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
4.26 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.	<i>En vertu de la loi, Vestcor n'est pas un mandataire de la Couronne et a été créé pour fonctionner indépendamment du gouvernement. Le Bureau du contrôleur croit comprendre qu'il n'est pas prévu de modifier la loi pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction à Vestcor.</i>	<i>Sans objet</i>
4.33 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que : • les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées; • le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement.	<i>Le ministère du Développement social examine l'entente pour s'assurer que les revenus liés à ce financement ponctuel sont comptabilisés conformément aux Normes comptables du secteur public, chapitre SP 3410 – Paiements de transfert.</i>	<i>Automne 2021</i>
4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés. Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.	<i>Le Bureau du contrôleur continuera de collaborer avec les ministères et de fournir des conseils sur la préparation des estimations utilisées dans les états financiers consolidés.</i> <i>À mesure que les estimations seront préparées à l'avenir, les ministères et le Bureau du contrôleur continueront de déterminer ces montants à l'aide des données pertinentes et fiables disponibles. Des efforts seront déployés pour améliorer la documentation des renseignements pris en compte dans la préparation des estimations.</i>	<i>Printemps 2022</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.	<i>Le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la Loi sur l'administration financière.</i>	<i>En cours</i>
4.45 Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des valeurs foncières avant le cycle d'évaluation de l'an prochain.	<i>SNB perfectionne continuellement son programme de contrôle de la qualité afin d'améliorer l'exactitude des évaluations foncières au moyen d'une approche axée sur le risque. En 2021, SNB a automatisé des éléments du processus de contrôle de la qualité à l'aide des ressources et des outils existants. En 2022, SNB améliorera l'examen des renseignements sur les propriétés exclues.</i> <i>Le système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur ne permet pas d'effectuer un processus automatisé de contrôle de la qualité. Par conséquent, SNB doit effectuer manuellement son contrôle de la qualité jusqu'à ce qu'une nouvelle technologie puisse être utilisée.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
4.46 Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées suivant les méthodes du régime accéléré en 2017. Nous recommandons à nouveau à SNB d'élaborer et de mettre en place un cycle de réinspection afin que la totalité des propriétés de la province fasse l'objet d'une nouvelle inspection visuelle. Nous recommandons à nouveau que cette information serve à créer les plans de travail annuels des évaluateurs.	<i>SNB reconnaît l'importance de valider les données d'évaluation des propriétés évaluées selon les méthodologies de 2017. SNB a amélioré le processus de validation des données par souci d'efficacité et a pu se concentrer sur cette initiative en 2021. Cela se poursuivra en 2022.</i> <i>SNB reconnaît l'importance de réinspecter les propriétés. Un plan d'amélioration du cycle de réinspection est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre et surveillé une fois qu'il aura été défini.</i> <i>La priorité a été accordée à la réalisation de progrès concernant les initiatives.</i>	<i>En cours</i>
4.47 Nous recommandons à nouveau à SNB de renforcer ses processus de vérification des valeurs foncières en appliquant une stratégie axée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.	<i>SNB a apporté plusieurs améliorations et compte en apporter d'autres pour perfectionner l'environnement de contrôle global. SNB continuera d'améliorer l'examen du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation en mettant l'accent sur une approche axée sur le risque.</i> <i>SNB exécute des activités d'assurance de la qualité qui comprennent l'examen des processus et du travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.</i>	<i>Septembre 2022</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
4.48 Nous recommandons à nouveau à SNB d'examiner et de corriger dès que possible les faiblesses des contrôles de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN). Ces faiblesses ont trait aux examens de l'accès utilisateur et à la gestion de cet accès pour le système d'exploitation, la base de données et l'application EvAN.	<i>Le système actuel d'évaluation de masse assistée par ordinateur de SNB ne permet pas d'effectuer des examens des rôles au moyen des rapports du système. SNB a amélioré le processus d'examen existant dans la mesure du possible grâce à un examen semestriel manuel de l'accès à EvAN et élabore actuellement une politique d'accès.</i> <i>Des processus officiels seront mis en œuvre pour prendre en compte les examens de l'accès et gérer l'accès des utilisateurs à la base de données et au système d'exploitation.</i>	<i>En cours</i>
5.9 Nous recommandons de nouveau que SNB effectue les paiements au titre des biens ou des services qu'il acquiert uniquement lorsqu'il existe des éléments probants qui confirment la réception des biens ou des services. À titre d'exemple, SNB ne devrait effectuer les paiements au titre de biens que si une preuve de réception est jointe à la facture.	<i>La direction convient que la preuve de réception des biens et services doit être présente au moment d'autoriser le paiement. Les directives de SNB à l'intention du personnel prévoyaient toutefois que cette preuve était disponible pour les auditeurs sur demande, car il n'est pas toujours possible de joindre la preuve de réception à la facture. SNB a réitéré la responsabilité des approubateurs des dépenses en février 2020 et continuera de fournir des communications supplémentaires ainsi que de la formation ciblée aux parties concernées.</i> <i>Les Services de vérification interne de SNB élaboreront également un plan d'audit pour examiner l'exercice du pouvoir de dépenser à partir d'un échantillon de factures payées tout au long de l'année. Les résultats de cet audit seront inclus dans les rapports des Services de vérification interne présentés au Comité de la vérification et des finances du conseil d'administration de SNB.</i> <i>Aucun problème lié à la question particulière des trop-payés de l'exercice précédent n'a été relevé au cours de l'audit financier de 2020-2021 en fonction des efforts effectués et des améliorations apportées relativement à ce processus.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.10 Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.	<i>Le Projet de planification des ressources de l'entreprise a été approuvé et va de l'avant. En 2015, SNB a décidé d'attendre la réalisation de ce projet, car il n'était pas rentable d'investir dans les trois systèmes existants. SNB a toutefois mis en place diverses mesures d'atténuation afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du personnel. Nous continuerons d'améliorer les efforts déployés pour repérer les transactions en double dans les multiples systèmes. SNB souhaite également faire les deux observations suivantes :</i> <i>Paiements en double :</i> Une procédure trimestrielle continue d'être en place pour repérer les paiements en double potentiels et s'assurer que ces cas sont corrigés. Tous les paiements en double relevés dans le cadre de l'audit ont également été repérés dans le cadre de l'examen de SNB. SNB assure toujours le suivi des paiements en double et cherchera à obtenir un recouvrement complet, comme par le passé. Le travail de SNB visant à transférer plus de paiements dans un seul système a entraîné une diminution importante des paiements en double relevés. • <i>Erreurs de transfert de données :</i> SNB a lancé un processus de rapprochement mensuel par compte pour s'assurer que les données ont été correctement transférées d'un système à un autre et que toutes les erreurs de transfert sont repérées et corrigées comme il se doit.. Ce processus de rapprochement permet à SNB de détecter les erreurs importantes, et celles-ci sont corrigées au cours de la période comptable suivante. Ce processus n'est pas efficace pour le personnel, mais il fait en sorte que le risque qu'une erreur ne soit pas corrigée dans les états financiers est très faible.	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.11 Nous recommandons que SNB examine et corrige sans délai toute transaction en espèces n'ayant pas été incluse dans ses rapprochements bancaires mensuels.	<i>SNB reconnaît l'importance des rapprochements bancaires et des ajustements rapides. SNB a apporté d'importantes améliorations au processus de rapprochement bancaire au cours de la dernière année et continuera par conséquent de réaliser des progrès en matière d'exactitude et de rapidité. Le cas susmentionné a depuis été rajusté, et les Services de vérification interne poursuivent leur examen trimestriel et leur production de rapports sur les rapprochements bancaires.</i>	<i>En cours</i>
5.18 Nous recommandons que SNB procède à l'examen et, s'il y a lieu, à la mise à jour : • des estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles; • de ses catégories d'immobilisations corporelles (notamment les immobilisations faisant partie de la catégorie du matériel majeur, et la nécessité ou non d'établir de nouvelles catégories d'immobilisations corporelles); • de ses politiques relatives aux immobilisations corporelles. Nous recommandons que cet examen soit effectué sur une base régulière, tel qu'annuellement.	<i>La direction souscrit à la recommandation. Même si certaines des constatations portaient sur des incidents isolés, SNB prendra les mesures suivantes pour atténuer les risques futurs :</i> • <i>Un examen du processus comptable des immobilisations corporelles sera effectué, ce qui comprendra la durée de vie utile, les catégories d'actifs et les politiques.</i> • <i>Une formation supplémentaire sera offerte aux propriétaires d'actifs.</i> • <i>Une liste des immobilisations corporelles sera fournie aux propriétaires d'actifs pendant les tests de dépréciation.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.21 Nous recommandons que SNB raffine et documente ses processus servant à déterminer et à calculer les montants contractuels à présenter dans ses états financiers. Nous recommandons que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.	<i>La direction souscrit à cette recommandation. SNB a instauré une nouvelle politique sur le seuil de divulgation des contrats pour l'exercice 2020-2021 et apportera des améliorations à ce processus à l'avenir. L'une de ces améliorations fait intervenir une documentation du processus afin de corriger les problèmes susmentionnés.</i>	<i>En cours</i>
5.23 Nous recommandons de nouveau que SNB signe des ententes sur les niveaux de service avec tous ses partenaires commerciaux.	<i>La direction souscrit à la recommandation et continue de collaborer avec les partenaires commerciaux susmentionnés pour signer de nouvelles ententes. Quoiqu'il en soit, le travail se poursuit et SNB continue d'être payée pour tous les services rendus.</i> <i>En ce qui concerne les Régies régionales de la santé, une prolongation a été accordée en raison de la pandémie.</i> <i>Nous aimerions souligner que l'accord sur les niveaux de service pour le ministère de la Justice et le Cabinet du procureur général a été signé en juillet.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.28 Nous recommandons qu'ONB procède à l'examen et à la mise à jour de son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de s'assurer que l'historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.	<i>ONB a tenu le VG informé des considérations actuellement évaluées pour modifier le modèle de crédit actuel (dernière réunion en mars 2021), et il continuera de le faire.</i> <i>À l'heure actuelle, l'historique de remboursement des prêts est pondéré de 20 % dans le modèle de crédit global. Ce travail d'évaluation du modèle de crédit est également effectué avec d'autres ministères du GNB, dont le BCE, AAP et la SDR. Cela permet de s'assurer qu'un modèle est utilisé de manière uniforme dans tous les ministères.</i> <i>Enfin, ONB confirme que nous intégrons les reports de prêts en tant que risque supplémentaire dans l'évaluation globale des provisions. À l'avenir, cela sera clairement indiqué et atténué dans l'évaluation globale des risques.</i> <i>Comme l'a souligné le VG, les états financiers n'ont pas fait l'objet d'inexactitudes importantes dans le cadre du processus actuel, mais d'autres précisions seront fournies dans les futures évaluations des provisions.</i>	<i>En cours</i>
5.31 Nous recommandons qu'ONB effectue les paiements au titre des demandes d'aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d'aide financière.	<i>ONB a amorcé le processus de mise en œuvre d'un examen complet du processus actuel de traitement des demandes d'aide financière, particulièrement en ce qui concerne les demandes traitées par Croissance des entreprises.</i>	<i>En cours</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.32 Nous recommandons qu’ONB veille à ce que les paiements d’aide financière soient dûment examinés et approuvés au préalable.	<i>En septembre 2021, l’équipe d’audit interne d’ONB a terminé les contrôles en matière d’approvisionnement. De plus, 1 333 demandes présentées entre 2019 et 2021 par Croissance des entreprises et Aide financière à l’industrie ont été examinées aux fins de conformité interne.</i>	<i>En cours</i>
5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et la SLJNB règlent la question du recouvrement des paiements excédentaires non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 par suite d’une erreur commise lors du calcul des recettes tirées des jeux.	<i>Des directives ont été fournies par le gouvernement au ministère des Finances et au Conseil du Trésor pour s’assurer que la question des paiements excédentaires est prise en compte dans le cadre de la stratégie globale des Premières Nations.</i>	<i>T2 2021-2022</i>
5.41 Nous recommandons que la SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l’exactitude et l’exhaustivité des recettes destinées au Fonds d’éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d’audit.	<i>La Société de gestion du cannabis (SGC) travaillera avec ses auditeurs pour déterminer où le processus actuel de vérification de l’exactitude et de l’exhaustivité des revenus du Fonds d’éducation et de sensibilisation au cannabis ne répond pas à leurs exigences et mettra en œuvre des améliorations au processus si nécessaire.</i>	<i>T4 2021-2022</i>

Recommandation	Réponse du Ministère [Traduction]	Date cible pour la mise en œuvre
5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.	<i>Les réunions pour gérer activement le fonds ont repris au troisième trimestre de l'exercice 2021-2022.</i>	<i>T3 2021-2022</i>

Chapitre 2

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Contenu

Quatrième excédent annuel consécutif	25
Les mesures prises par la Province relativement à la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'excédent.....	27
Possibilités d'améliorer la divulgation publique	30
La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants.....	33
La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent.....	34
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick.....	38
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	42
Quel est le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?.....	45
La dette consolidée demeure à un sommet historique.....	46

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée

Quatrième excédent annuel consécutif

La Province a enregistré un excédent annuel de 409 millions de dollars

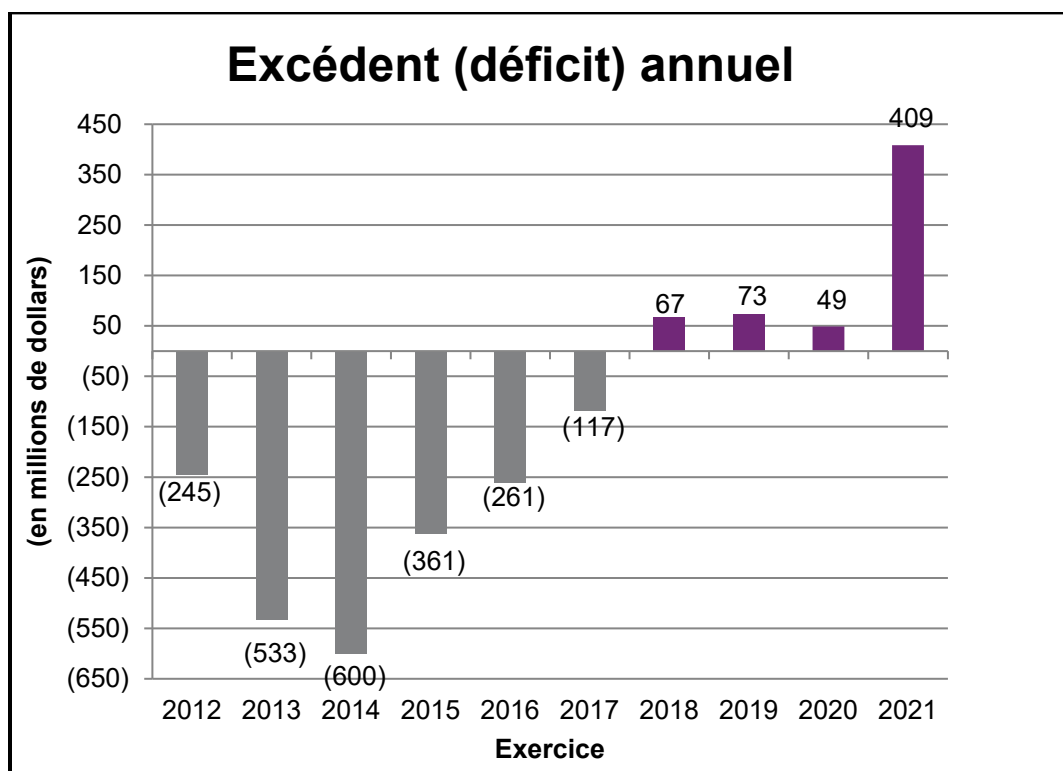
2.1 Les états financiers consolidés audités du 31 mars 2021 de la Province du Nouveau-Brunswick ont fait état d'un excédent annuel de 409 millions de dollars. Cet excédent est :

- supérieur de 317 millions de dollars à l'excédent de 92 millions de dollars prévu au budget;
- supérieur de 360 millions de dollars à l'excédent de 49 millions de dollars déclaré en 2020.

Il s'agit également du quatrième excédent annuel consécutif enregistré par la province, et celui-ci représente une augmentation importante par rapport à 2020.

2.2 Les pièces 2.1 et 2.2 présentent l'historique sur 10 ans des excédents (déficits) et des recettes et charges annuels.

Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel

**Excédent (déficit) annuel (en millions de dollars)**

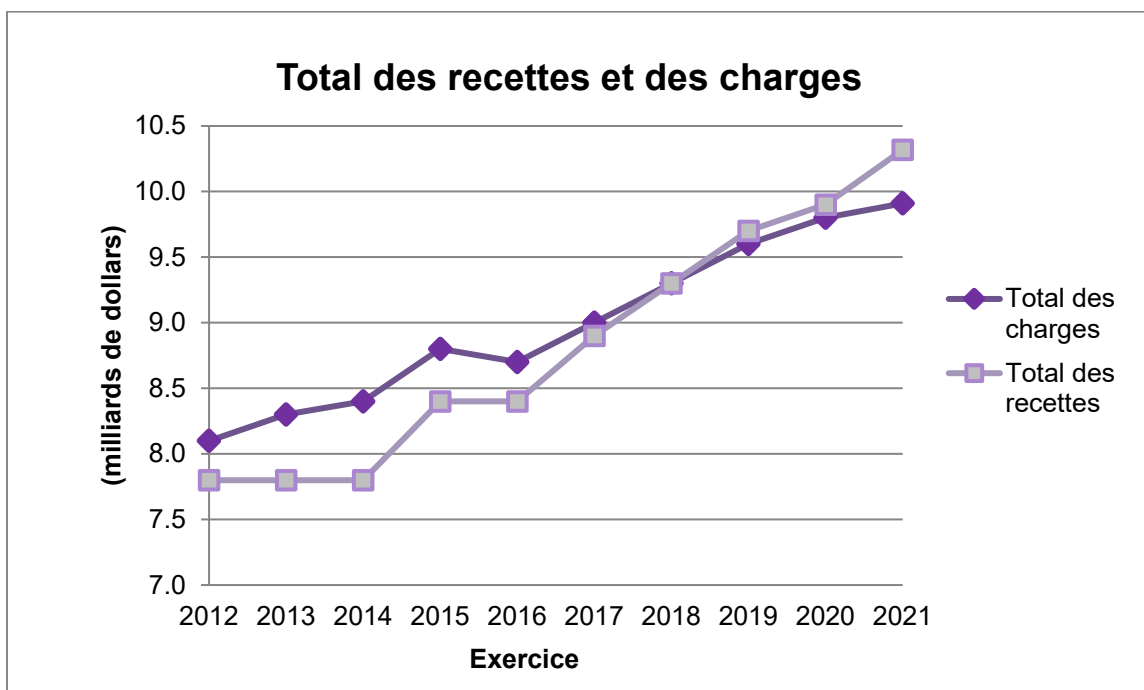
Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Après retraitement	(245,3)	(532,7)	(600,4)	(361,4)	(260,5)	(117,0)	67,0	72,6	48,7	S.O.
Initialement constatés	(260,6)	(507,7)	(498,7)	(388,6)	(260,5)	(118,9)	67,0	72,6	48,7	408,5

Remarque : Les montants des exercices antérieurs ont été retraités pour se conformer aux exigences de l'adoption de nouvelles normes comptables ou améliorer la présentation des états financiers.

L'incidence de la consolidation des résultats financiers de 2016 des foyers de soins dans les états financiers de la Province n'a pas été incluse dans les montants retraités des pièces pour les exercices antérieurs à 2015, car l'information n'est pas disponible. Des écarts importants dans les données présentées dans le présent chapitre peuvent avoir été engendrés pour 2014 et les exercices antérieurs en raison de cette modification comptable.

Source : Préparée par le VGNB à partir des données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Pièce 2.2 - Total des recettes et des charges



**Total des recettes et des charges
(en milliards de dollars)**

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des recettes	7,8	7,8	7,8	8,4	8,4	8,9	9,3	9,7	9,9	10,3
Total des charges	8,1	8,3	8,4	8,8	8,7	9,0	9,3	9,6	9,8	9,9

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Les mesures prises par la Province relativement à la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'excédent

2.3 La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par la province relativement à celle-ci ont entraîné des hausses et des baisses importantes des recettes et des charges. Dans le présent chapitre, nous présentons certaines de nos observations concernant l'incidence des mesures prises par la Province pour faire face à la pandémie sur l'excédent.

***L'excédent accru est
principalement
attribuable à
l'augmentation des
recettes***

2.4 L'excédent accru de 360 millions de dollars pour 2021 s'explique surtout par des hausses de recettes. Cela comprend un financement ponctuel de 301 millions de dollars lié à la pandémie de COVID-19 provenant du gouvernement fédéral. Ce financement a été accordé pour aider la Province à prendre des mesures relatives à la pandémie. L'augmentation restante de 59 millions de dollars de l'excédent découle d'une hausse des autres transferts du gouvernement fédéral, d'une diminution des recettes provinciales et d'une augmentation des charges.

2.5 La pièce 2.3 montre, en résumé, les raisons de l'augmentation de l'excédent de 2020 à 2021, ainsi que les variations importantes des recettes et des charges.

Pièce 2.3 - Ventilation de l'excédent annuel de 2021

Ventilation de l'excédent annuel de 2021 (en millions de dollars)

Que s'est-il passé depuis l'an dernier?	Raisons importantes
Excédent de 2020 49 \$	
Financement ponctuel du gouvernement fédéral (COVID-19) + 301 \$	Financement ponctuel reçu pour : Accord sur la relance sécuritaire (+219); Soutien aux travailleurs essentiels (+42); Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire (+40).
Hausse des autres montants du gouvernement fédéral + 192 \$	Augmentations pour : paiements de péréquation (+187); autres (+28); Transfert canadien en matière de santé (+15). Compensée par des diminutions pour : Fonds Chantiers Canada (-33).
Diminution des recettes provinciales - 66 \$	Baisse des recettes pour : impôt sur le revenu des particuliers (-50); autres recettes (-44); taxe de vente harmonisée (-40); loteries et jeux (-33). Compensée par des augmentations de recettes pour : entreprises publiques (+44); taxe sur le tabac (+21); impôt des sociétés (+20); impôt foncier provincial (+16).
Hausse des charges - 67 \$	Augmentation des charges pour : santé (+93); gouvernement central (+64); services de protection (+30); ressources (+17). Compensée par des diminutions des charges pour : développement économique (-79); travail et emploi (-39); éducation et formation (-21).
Excédent de 2021 409 \$	

Source : Préparée par le VGNB à partir du Volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Possibilités d'améliorer la divulgation publique

2.6 Chaque année, la Province publie une analyse des états financiers¹ dans ses Comptes publics. Cette analyse fournit des renseignements supplémentaires sur les états financiers consolidés audités et comprend des commentaires et des explications concernant des éléments tels que :

- les résultats financiers du Nouveau-Brunswick;
- les écarts par rapport aux montants prévus pour les recettes et les charges;
- les variations (augmentations/diminutions) des montants des recettes et des charges par rapport aux exercices antérieurs.

L'analyse des états financiers peut accroître la transparence et la reddition de comptes

2.7 Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un *Énoncé de pratiques recommandées dans le secteur public* comportant des directives sur le type d'information que les gouvernements devraient inclure dans leur analyse des états financiers. À notre avis, l'analyse des états financiers fournit à la Province une occasion d'être transparente et de rendre compte de ses résultats financiers.

2.8 Dans le cadre de nos travaux, nous examinons l'analyse des états financiers et déterminons si les documents présentés sont conformes à notre audit des états financiers consolidés. Même si nous estimons que l'analyse des états financiers ne comporte pas d'inexactitudes importantes, nous avons relevé des possibilités pour la Province d'améliorer sa divulgation au sujet de l'excédent.

2.9 Compte tenu de l'incidence considérable du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral sur l'excédent, la Province aurait pu inclure des renseignements plus détaillés au sujet de ce financement dans son analyse des états financiers. Nous avons constaté que la Province avait brièvement discuté de ce financement, mais nous avons remarqué que des renseignements détaillés n'avaient pas été fournis.

¹ www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/tb-ct/pdf/OC/pa-2021-v1-f.pdf

Divulgence publique concernant le financement ponctuel de 301 millions de dollars **2.10** La pièce 2.4 présente un résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral. Cette information n'a pas été incluse dans l'analyse des états financiers de la Province et constitue un exemple d'une situation où la divulgation publique aurait pu être améliorée.

Pièce 2.4 - Résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral

Résumé du financement ponctuel de 301 millions de dollars du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

Programme	Montant	Description du financement*
Accord sur la relance sécuritaire		
Dépistage, recherche des contacts et gestion des données	62 \$	Hausse de la capacité d'effectuer du dépistage, de chercher les contacts et de communiquer des données sur la santé pour aider à lutter contre la pandémie.
Capacité du système de soins de santé	25 \$	Soutien pour les services de soins de santé et soutiens en santé mentale sur lesquels les Canadiens comptent.
Populations vulnérables	15 \$	Protection et soutien pour les aînés et soutien social et en matière de santé pour d'autres populations vulnérables.
Municipalités et transport en commun	41 \$	Entente de partage des coûts pour les investissements municipaux dans le transport en commun.
Équipement de protection individuelle (EPI)	62 \$	Soutien pour les achats d'EPI.
Services de garde pour les travailleurs qui retournent au travail	14 \$	Soutien pour les exploitants qui offrent des services de garde aux Néo-Brunswickois.
Total de l'Accord sur la relance sécuritaire	219 \$	
Fonds de soutien aux travailleurs essentiels	42 \$	Entente de partage des coûts visant à fournir un soutien salarial temporaire aux travailleurs essentiels à faible revenu.
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	40 \$	Soutien des efforts de réouverture des écoles.
TOTAL	301 \$	

* Dans le cadre de nos travaux, nous avons constaté que le gouvernement fédéral n'exige pas que la Province rembourse quelque financement que ce soit.

Source : Préparée par le VGNB

***Divulcation publique
des variations
importantes concernant
des programmes ou des
services***

2.11 Comme le montre la pièce 2.3, les charges provinciales ont considérablement changé cette année. Par exemple, sur une base nette, les charges totales en santé ont augmenté de 93 millions de dollars.

2.12 Les variations des charges totales découlent à la fois de hausses et de baisses importantes des dépenses pour différents types de programmes et de services gouvernementaux. Par exemple, les charges en santé liées aux coûts des laboratoires et à l'équipement de protection individuelle pourraient avoir augmenté, tandis que les charges liées aux interventions chirurgicales pourraient avoir diminué.

2.13 La quantification du montant en dollars des variations importantes des charges au titre des programmes et des services est un autre exemple de situation où la Province pourrait améliorer la divulgation dans son analyse des états financiers, surtout dans les cas où les variations marquées des charges sont attribuables à la pandémie. Nous avons remarqué que la Province ne chiffrait pas ces montants lorsqu'elle traitait des écarts importants. Nous avons audité les charges totales dans le cadre de notre travail, mais nous n'avons pas audité les charges particulières pour des programmes et des services individuels.

***Nous continuerons
d'examiner l'analyse
des états financiers
chaque année***

2.14 Nous continuerons d'examiner l'analyse des états financiers chaque année et d'informer la Province lorsque nous estimons qu'il existe des possibilités d'améliorer la divulgation publique.

***L'excédent peut ne pas
représenter une
tendance continue***

2.15 Depuis trois ans, nous sommes quelque peu encouragés par les petits excédents annuels enregistrés par la Province. Compte tenu des circonstances uniques entourant l'excédent cette année, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la Province tend vers la réalisation d'excédents consécutifs dans le cadre de ses activités normales.

2.16 À notre avis, pour que la Province améliore considérablement sa situation financière historique, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux. Nous continuerons de surveiller l'excédent ou le déficit annuel de la Province et d'en rendre compte.

La dette nette, la dette consolidée et les frais d'intérêt demeurent préoccupants

La dette nette et la dette consolidée sont des choses différentes 2.17 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la Province. La Province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.5 explique de façon générale les différences entre ces trois éléments.

Pièce 2.5 - Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Définition de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique

Terme	Montant pour 2021	Définition	Paragraphe
Dette nette	13,5 milliards	Calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs <i>moins</i> les actifs financiers.	2.18
Dette consolidée	18,3 milliards*	Dette totale à long terme sous forme de débentures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser.	2.42
Service de la dette publique	647 millions	Frais annuels de service de la dette consolidée ² , consistant principalement en frais d'intérêts.	2.45

* La dette consolidée exclut les 4,7 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB.

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de 2021

² Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débentures provinciales.

La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

La diminution de 470 millions de dollars de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent

2.18 La dette nette a diminué de 470 millions de dollars en 2021 pour se chiffrer à 13,5 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse de 3 % par rapport à l'an dernier, qui est principalement attribuable à l'excédent de 409 millions de dollars. La dette nette a diminué pour la deuxième année consécutive.

La dette nette indique les recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures

2.19 La dette nette est un indicateur de rendement clé du secteur public parce qu'elle donne un aperçu de la solidité financière de la Province. Elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures.

2.20 La diminution de la dette nette est principalement attribuable à l'excédent annuel, mais d'autres facteurs jouent également un rôle dans la variation de la dette nette. Ceux-ci comprennent notamment l'achat et la dépréciation d'immobilisations (p. ex. routes, bâtiments et équipement) et d'autres éléments moins importants.

2.21 La figure 2.6 montre la variation de la dette nette d'une année à l'autre.

Pièce 2.6 - Variation annuelle de la dette nette



Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics de 2021

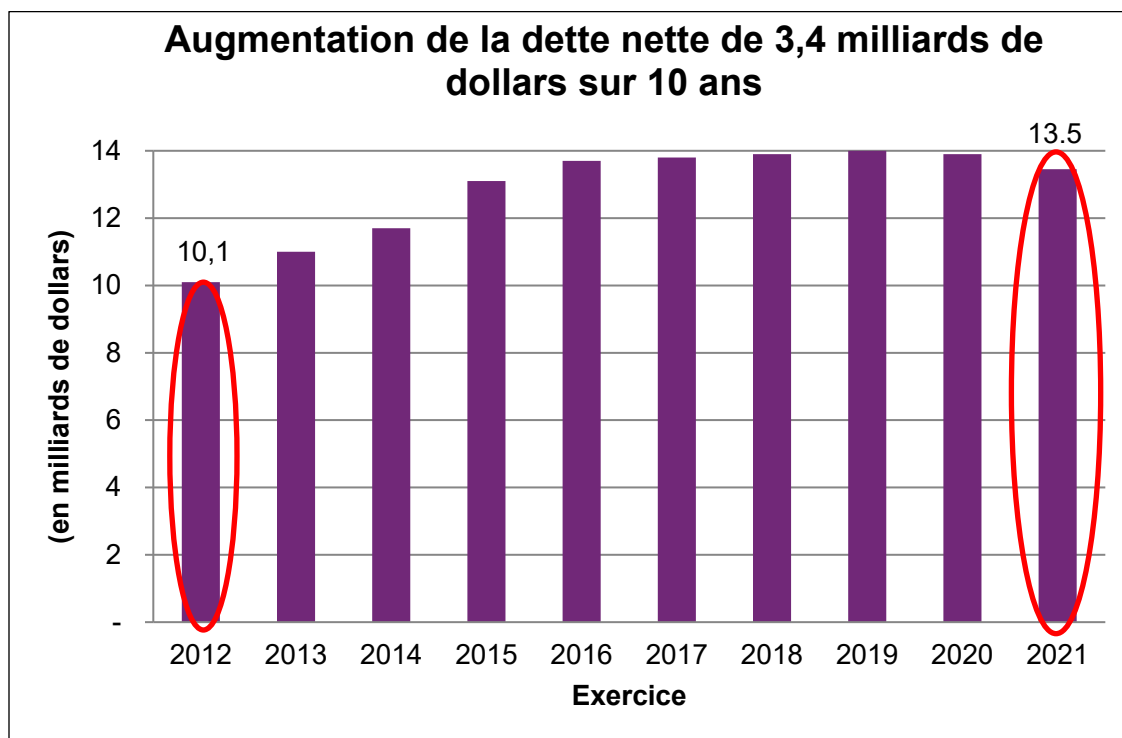
La dette nette est supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans

2.22 Malgré une diminution de la dette nette en 2021, elle demeure supérieure de 3,4 milliards de dollars à ce qu'elle était il y a 10 ans. L'augmentation de 3,4 milliards de dollars au cours de cette période s'explique principalement par :

- des déficits et des excédents annuels totalisant environ 1,4 milliard de dollars;
- le coût net des immobilisations (achats moins amortissement) se chiffrant à 1,6 milliard de dollars.

2.23 La figure 2.7 montre l'augmentation globale de la dette nette au cours des 10 dernières années.

Pièce 2.7 - Augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans



Pièce 2.7 – Augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans (suite)

Données relatives à l'augmentation de la dette nette de 3,4 milliards de dollars sur 10 ans
(en milliards de dollars)

	Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Déficit /(excédent) annuel	245,3	507,5	600,4	361,4	260,5	117,0	(67,0)	(72,6)	(48,7)	(408,5)	1 495,3
Achat d'immobi- lisations	525,9	899,7	418,3	591,0	586,1	615,7	641,7	671,4	464,5	500,7	5 915,0
Amortisse- ment des immobilis- ations	(327,3)	(349,9)	(373,2)	(406,0)	(426,8)	(463,5)	(473,5)	(496,1)	(508,6)	(514,8)	(4 339,7)
Autres éléments divers	(19,2)	(98,5)	(16,1)	156,7	121,6	(100,4)	4,7	(70,0)	56,0	(47,3)	(12,5)
Dette nette initiale- ment enregistrée	10,0	11,1	11,6	12,4	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5	
Dette nette après retraite- ment	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	S.O.	
Croissance de la dette nette par rapport à l'année précédente exprimée en %	5,2 %	8,9 %	6,4 %	12,0 %	4,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	-0,7 %	-2,9 %	

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur essentiel de viabilité

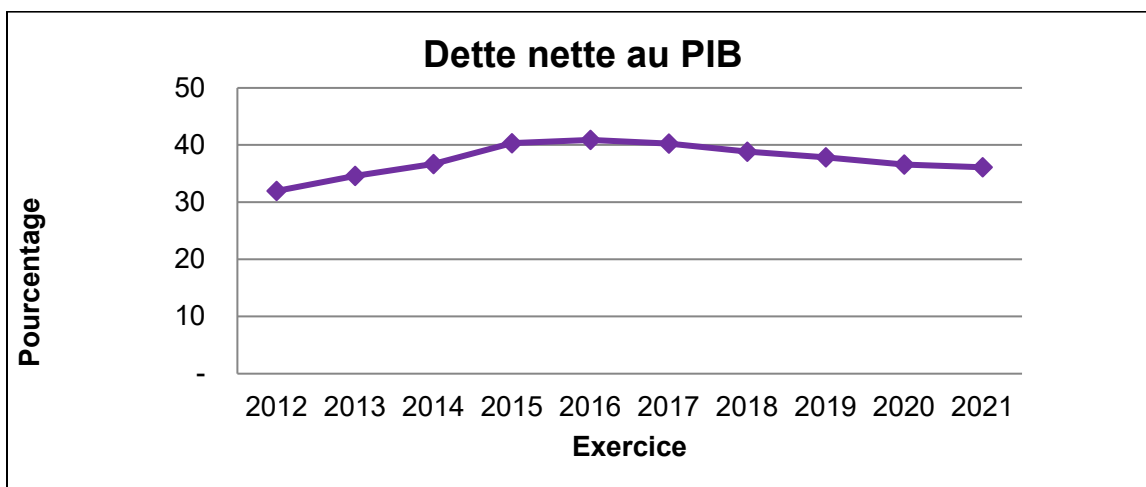
2.24 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)³ est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La Province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers. Les médias et d'autres analystes peuvent aussi en faire mention dans leurs reportages et leurs rapports. Les indicateurs de viabilité sont examinés plus en détail au chapitre 3 du présent rapport.

2.25 La dette nette fournit de l'information sur les recettes futures qui seront requises pour couvrir les dépenses antérieures. Le PIB mesure les biens et services produits par une économie. Par conséquent, lorsqu'une économie affiche un faible ratio de la dette nette au PIB, cela indique qu'elle produit suffisamment pour assurer le service de sa dette nette.

2.26 La pièce 2.8 montre l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans.

³ Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits dans une économie au cours d'une période donnée.

Pièce 2.8 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans

**Historique du ratio de la dette nette au PIB sur 10 ans**

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette (en milliards de dollars)	10,1	11,0	11,7	13,1	13,7	13,8	13,9	14,0	13,9	13,5
PIB (en milliards de dollars)	31,6	31,8	31,9	32,5	33,5	34,3	35,8	37,0	38,0	37,4
Ratio de la dette nette au PIB	32,0 %	34,6 %	36,7 %	40,3 %	40,9 %	40,2 %	38,8 %	37,8 %	36,6 %	36,1 %

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

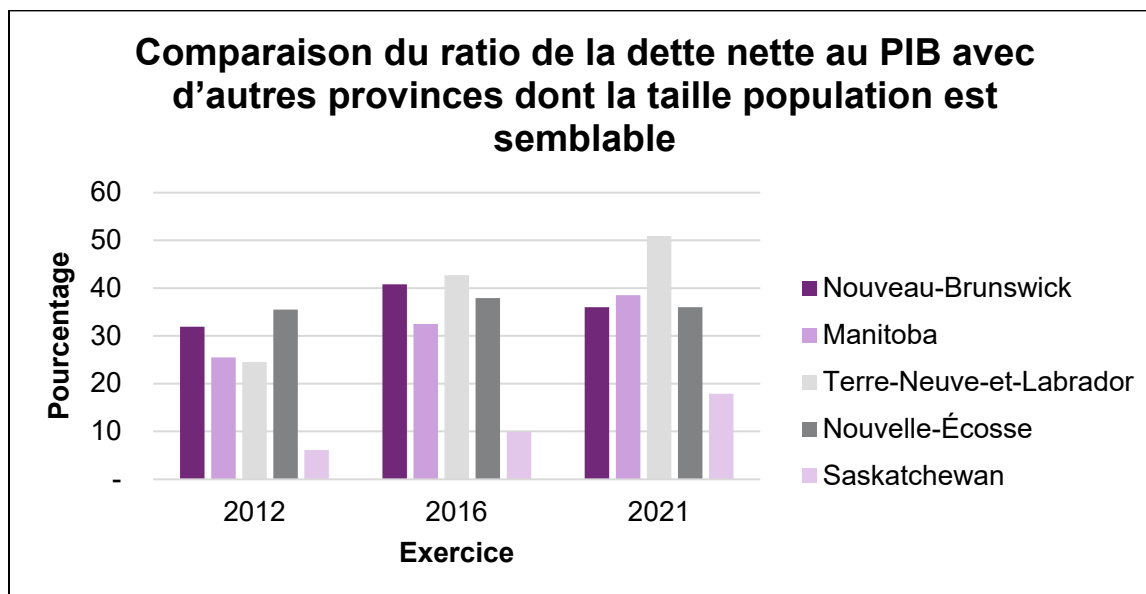
***Le ratio de la dette nette
au PIB à court terme
affiche une tendance
favorable***

2.27 Comme le montre la pièce 2.8, nous remarquons une tendance négative de 2012 à 2016 parce que la dette nette de la Province a augmenté plus rapidement que le taux de croissance de l'économie. De 2017 à 2021, cette tendance commence à s'inverser, la croissance de l'économie prenant le pas sur celle de la dette nette. Toutefois, ce pourcentage demeure plus élevé qu'il ne l'était au cours de la première moitié de la décennie et, comme il est mentionné au paragraphe 2.15, l'excédent important de cette année pourrait ne pas témoigner d'une tendance. Pour ces raisons, selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme, défavorable.

***Ratio de la dette nette
au PIB par rapport à
d'autres provinces***

2.28 La pièce 2.9 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB pour les provinces dont, selon nous, la taille de la population ou les caractéristiques économiques sont semblables.

Pièce 2.9 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille population est semblable



Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable (pourcentage)

Province	Exercice			
	2012	2016	2021	Augmentation exprimée en % 2012 à 2021
Nouveau-Brunswick	31,9	40,8	36,0	13 %
Manitoba	25,5	32,5	38,5	51 %
Terre-Neuve-et-Labrador	24,5	42,7	50,9	108 %
Nouvelle-Écosse	35,5	37,9	36,0	1 %
Saskatchewan	6,1	9,9	17,9	193 %

**L'information sur les comptes publics de 2021 utilisée pour le Manitoba contenait un rapport d'auditeur indépendant qualifié.*

Source : Préparée par le VGNB

2.29 Le ratio de 36,0 % du Nouveau-Brunswick était le même que celui de la Nouvelle-Écosse, et les deux administrations occupaient le troisième rang au titre des ratios de la dette nette au PIB les plus élevés parmi les provinces dont la taille de la population est semblable. Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba affichaient tous deux des pourcentages plus élevés au 31 mars 2021.

Le ratio de la dette nette au PIB a considérablement augmenté dans d'autres provinces

2.30 Nous remarquons que, si le ratio du Nouveau-Brunswick est demeuré relativement stable depuis 2012, il a figuré parmi les plus élevés en 2012 et 2016. Cette année, le classement qu'occupe le Nouveau-Brunswick parmi des provinces similaires est largement attribuable à l'augmentation des ratios au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan.

Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

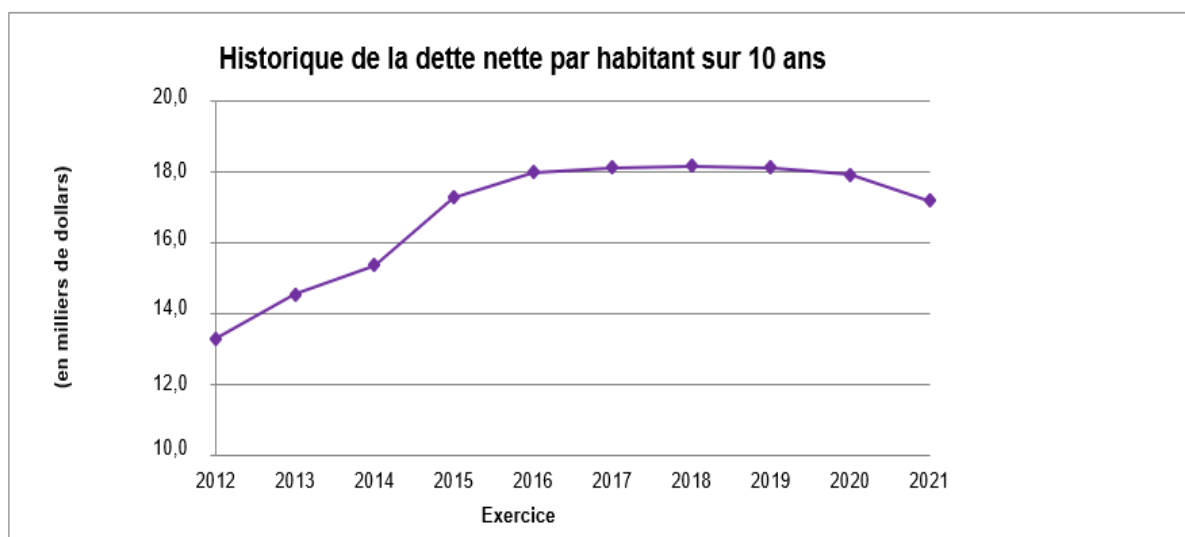
La dette nette par habitant est une autre façon d'évaluer la dette nette

2.31 Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant (*ou par Néo-Brunswickois*).

La dette nette est supérieure à 17 000 \$ par Néo-Brunswickois

2.32 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 200 \$ en 2018, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer 17 200 \$ en 2021. La pièce 2.10 montre l'historique de la dette nette par habitant sur 10 ans.

Pièce 2.10 - Historique de la dette nette par habitant sur 10 ans



Historique de la dette nette par habitant sur 10 ans

	Exercice									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette (en millions de dollars)	10 063	11 033	11 657	13 109	13 651	13 820	13 926	13 959	13 922	13 452
Population (en milliers)	755,7	758,4	758,5	759,0	758,8	763,4	766,8	770,9	776,8	783,2
Dette nette par habitant (en dollars)	13 316	14 548	15 368	17 272	17 990	18 105	18 162	18 107	17 922	17 175

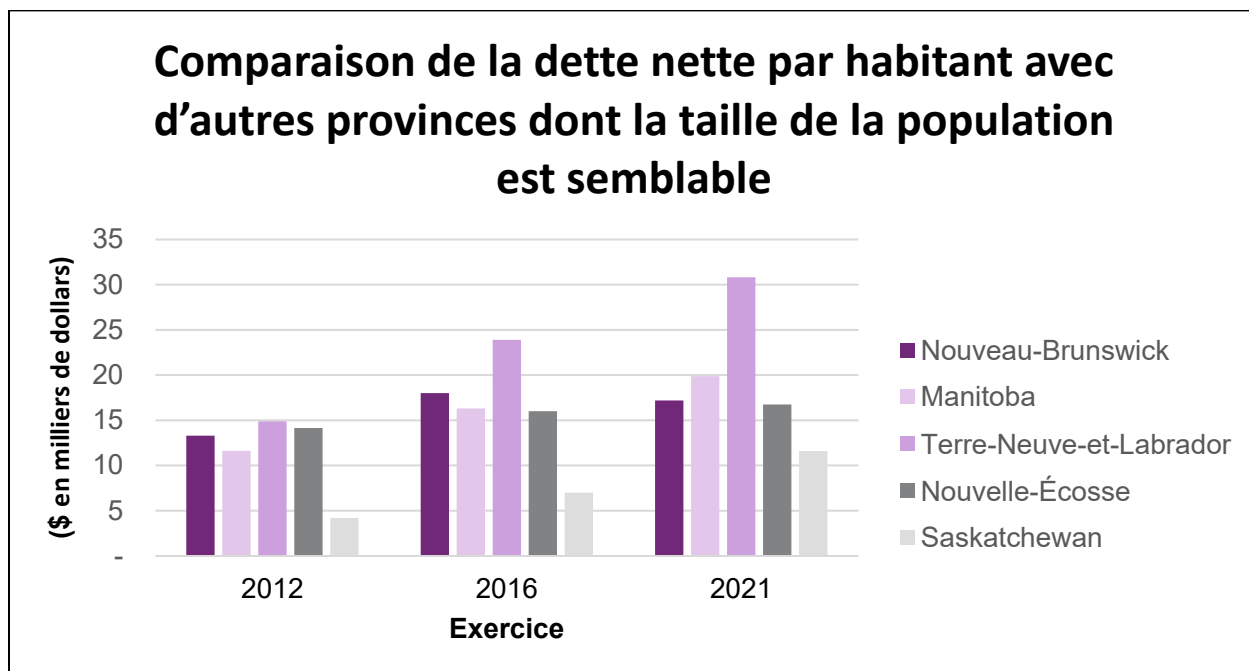
Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués.

La dette nette par habitant est d'un niveau moyen lorsqu'on la compare à celle d'autres provinces dont la taille de la population est semblable

2.33 La dette nette par habitant est d'un niveau moyen lorsqu'on la compare à celle d'autres provinces dont la population est de taille semblable. La notion de « par habitant » englobe tous les membres de la population, comme les adultes et les enfants.

2.34 La pièce 2.11 présente une comparaison de la dette nette par habitant avec celle de provinces dont la taille de la population est semblable, soit le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

Pièce 2.11 - Comparaison de la dette nette par habitant avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Comparaison de la dette nette par habitant avec les données d'autres provinces (en milliers de dollars)

Province	Exercice			Augmentation exprimée en % 2011 à 2020
	2012	2016	2021	
Nouveau-Brunswick	13,3	18,0	17,2	29 %
Manitoba*	11,6	16,3	19,9	71 %
Terre-Neuve-et-Labrador	14,9	23,9	30,8	107 %
Nouvelle-Écosse	14,2	16,0	16,7	18 %
Saskatchewan	4,2	7,0	11,6	176 %

*Les renseignements sur les comptes publics de 2021 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Source : Préparée par le VGNB

2.35 La dette nette par habitant au 31 mars 2021 se chiffrait à 17 200 \$, un montant supérieur de 3 900 \$ à celui de 13 300 \$ déclaré en 2012. La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a dépassé celle de la Nouvelle-Écosse (16 700 \$) au cours de la période de 10 ans, mais elle était inférieure à celle du Manitoba (19 900 \$) et à celle de Terre-Neuve-et-Labrador (30 800 \$) au 31 mars 2021.

Quel est le plan du Nouveau-Brunswick pour réduire la dette nette?

Il est difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire sa dette nette

2.36 Malgré une réduction de la dette nette en 2021, il sera difficile pour le Nouveau-Brunswick de réduire celle-ci à l'avenir en raison du vieillissement de la population et d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et étaient présentes au cours des années passées.

2.37 Compte tenu de ce niveau élevé de la dette nette, le gouvernement pourrait être incapable de maintenir le même niveau de programmes et de services, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux. Une demande encore plus forte pourrait faire en sorte que les générations futures soient tenues de payer les dépenses passées.

La Province a établi des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette

2.38 Nous sommes heureux de constater que la Province a continué d'établir des objectifs pluriannuels de réduction de la dette nette et de réduction du ratio de la dette nette au PIB jusqu'en 2024. Nous avons recommandé que des cibles soient fixées dans des rapports précédents du vérificateur général. Pour l'exercice 2021, la Province a atteint son objectif de réduire la dette nette de 129 millions de dollars. L'objectif de 2021 pour le ratio dette nette au PIB de 34,7 % n'a toutefois pas été atteint. Nous continuerons de surveiller les objectifs de la Province concernant la dette nette.

2.39 Les objectifs pluriannuels sont présentés à la pièce 2.12. Nous souhaitons toutefois faire une mise en garde en soulignant que ces cibles pluriannuelles ont été fixées pendant la pandémie mondiale de la COVID-19 et que l'on ignore les répercussions financières et économiques futures de la pandémie. Par exemple, des changements concernant le financement fédéral ou les programmes et services gouvernementaux pourraient avoir une incidence sur ces objectifs.

Pièce 2.12 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement

Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget de 2022	Plan pour 2023	Plan pour 2024
Diminution annuelle de la dette nette	241	235	163
Ratio de la dette nette au PIB	36,4 %	35,9 %	35,4 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2021-2022/discours-2021-2022.pdf>

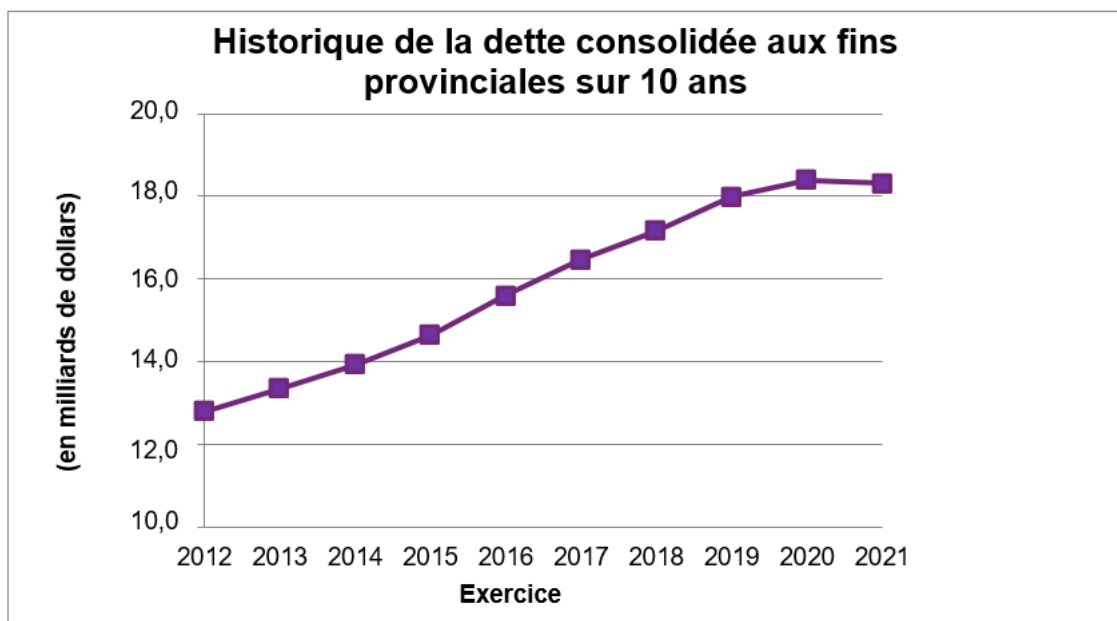
La dette consolidée demeure à un sommet historique

La dette consolidée demeure à un sommet historique de plus de 18 milliards de dollars

2.40 La dette consolidée du Nouveau-Brunswick aux fins provinciales s'élevait à 18,3 milliards de dollars au 31 mars 2021. Ce montant est inférieur de 0,1 milliard de dollars par rapport à 2020, lorsque la dette consolidée a atteint un sommet historique de 18,4 milliards de dollars. Le montant de la dette ne tient pas compte de la dette d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, ainsi que des emprunts d'un peu moins de 1 milliard de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB) liés aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick.

2.41 La dette consolidée aux fins provinciales a augmenté de 5,5 milliards de dollars au cours des 10 dernières années, comme le montre la pièce 2.13.

Pièce 2.13 - Historique de la dette consolidée aux fins provinciales sur 10 ans



**Historique de la dette consolidée aux fins provinciales
sur 10 ans (en milliards de dollars)**

Exercice										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette consolidée	17,4	18,0	18,5	19,2	20,1	20,9	21,6	22,6	23,2	23,0
Énergie NB (Corporation financière de l'électricité du N.-B.)	(4,7)	(4,7)	(4,6)	(4,6)	(4,5)	(4,4)	(4,4)	(4,6)	(4,8)	(4,7)
Dette consolidée aux fins provinciales	12,8	13,3	13,9	14,6	15,6	16,5	17,2	18,0	18,4	18,3

Source : Préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

La dette consolidée se compose principalement d'obligations émises

2.42 La dette consolidée est semblable à l'endettement des ménages, une situation que connaissent de nombreux Néo-Brunswickois. La Province doit faire des paiements d'intérêt sur le solde impayé et rembourser le capital à mesure que la dette consolidée vient à échéance. Le solde de la dette consolidée de la Province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.

2.43 Pour exprimer le solde en termes simples, si la Province remboursait 100 millions de dollars par année, il lui faudrait 183 ans pour rembourser 18,3 milliards de dollars. Cela est présenté à la pièce 2.14. Si l'on incluait la dette d'Énergie NB de 4,7 milliards de dollars, il faudrait alors 230 ans, soit 47 années de plus, pour rembourser la dette à ce rythme. Cela ne comprend pas le paiement des intérêts annuels, aussi appelé service de la dette publique.

Pièce 2.14 - Remboursement de la dette à un rythme de 100 millions de dollars par année



Source : Préparée par le VGNB

Le coût du service de la dette publique a été de 1 231 \$ par minute en 2021

2.44 Au cours du dernier exercice, le coût du service de cette dette (en excluant celle d'Énergie NB), qui a consisté principalement en des paiements d'intérêts, s'est élevé à 647 millions de dollars. Il s'agit d'un coût annuel qui ne réduit pas le principal impayé. En 2021, le coût du service de la dette publique a été de 1 231 \$ par minute environ. La pièce 2.15 présente ce coût par année, par jour, par heure et par minute.

Pièce 2.15 - Coût du service de la dette consolidée par année, par jour, par heure et par minute en 2021

**Coût du service de la dette consolidée par année, par jour,
par heure et par minute en 2021**

Par année	Par jour	Par heure	Par minute
647 millions de dollars	1,8 million de dollars	74 000 \$	1 231 \$

Source : Préparée par le VGNB à partir des Comptes publics

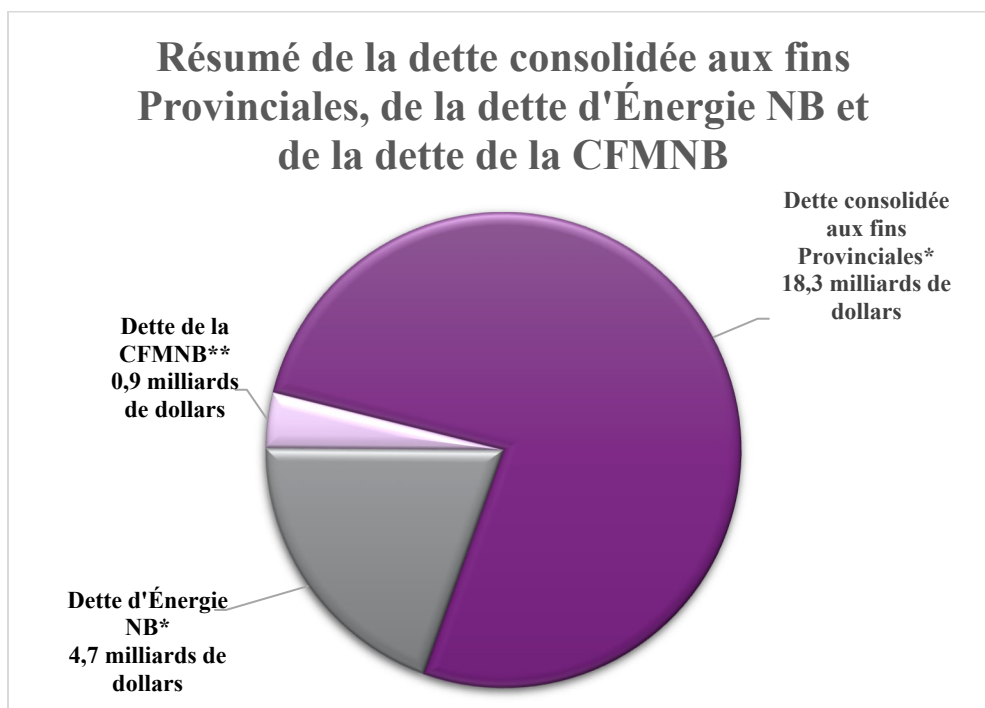
Les charges au titre du service de la dette publique étaient supérieures à celles d'autres secteurs comme les services de protection et le développement économique

2.45 Le service de la dette publique a représenté 7 % de toutes les charges en 2021. Cette proportion était supérieure à celle d'autres charges comme celles liées aux services de protection, au développement économique, au travail et à l'emploi et aux ressources.

La dette s'élève à environ 24 milliards de dollars lorsqu'on combine la dette consolidée de la Province, la dette d'Énergie NB et la dette de la CFMNB

2.46 Comme il est indiqué au paragraphe 2.40, la dette consolidée aux fins provinciales ne comprend pas la dette d'Énergie NB ou la dette de la CFMNB liée aux besoins financiers des municipalités du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'on combine les dettes de la Province et de ces deux entités, le montant total de la dette impayée s'élève à environ 24 milliards de dollars. Cette information est résumée à la pièce 2.16.

Pièce 2.16 - Résumé de la dette consolidée aux fins Provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



*Dette consolidée aux fins Provinciales et la dette d'Énergie NB sont clos au 31 mars 2021

**Dette de la CFMNB clos au 31 décembre 2021

Source : Préparée par le VGNB

2.47 La pièce 2.17 présente les détails de la dette de la CFMNB liés aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2020. Nous présentons ces informations par municipalité pour une dette supérieure à 8 millions de dollars

Pièce 2.17 - Résumé de la dette consolidée aux fins Provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick –
Dette liée au financement des besoins des municipalités
au 31 décembre 2020**

Municipalité	Dette (en millions de dollars)
Bathurst	28,5
Campbellton	8,4
Caraquet	9,3
Commission de services régionaux Chaleur	8,2
Dieppe	69,0
Edmundston	59,1
Fredericton	29,0
Grand-Sault/Grand Falls	9,1
Memramcook	8,3
Miramichi	25,3
Moncton	186,4
Quispamsis	22,2
Riverview	28,7
Rothsay	13,5
Sackville	11,2
Saint John	228,4
Shédiac	14,0
Southeast Regional Service Commission	14,7
Tracadie	14,5
Autres municipalités	158,1
TOTAL	945,8 \$

Source : Préparée par le VGNB

Chapitre 3

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Contenu

Que nous disent les résultats financiers de 2021 sur la situation financière de la province?.....	53
La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?.....	54
La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?.....	55
La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?.....	56
Résumé des indicateurs financiers.....	57
Données détaillées à l'appui des indicateurs de viabilité	59
Données détaillées à l'appui des indicateurs de flexibilité.....	69
Données détaillées à l'appui des indicateurs de vulnérabilité	74

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

Que nous disent les résultats financiers de 2021 sur la situation financière de la province?

La situation financière demeure, dans une large mesure, inchangée par rapport à 2020

3.1 Ce chapitre présente les résultats de nos travaux d'évaluation de la situation financière de la Province. La situation financière de la Province demeure en grande partie inchangée par rapport à l'exercice précédent. En 2021, l'une des tendances à long terme observées dans la Province du Nouveau-Brunswick (la Province) est passée de favorable à défavorable, une autre est passée de favorable à neutre et une autre encore, de défavorable à neutre; les autres tendances sont demeurées inchangées par rapport à 2020.

3.2 Nos conclusions reposent sur l'analyse de 12 indicateurs financiers¹ servant à évaluer l'état des finances d'entités du secteur public. Ils donnent un aperçu plus global de la situation financière de la Province. Un résumé complet portant sur tous les indicateurs est présenté à la pièce 3.4.

Nos résultats d'analyse n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'impact de la pandémie de la COVID-19

3.3 L'information financière présentée dans ce chapitre couvre la période allant jusqu'au 31 mars 2021. Les mesures prises par la Province pour faire face à la pandémie mondiale de la COVID-19 ont eu des répercussions sur ses résultats financiers de l'exercice. La pandémie a aussi eu un effet important sur le produit intérieur brut (PIB), qui constitue un déterminant clé de bon nombre des indicateurs financiers présentés dans ce chapitre. Aucun ajustement découlant de ces effets n'a été apporté dans

¹ Nous faisons rapport sur douze indicateurs de la santé financière établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) dans un énoncé de pratique recommandée (EPR). Cette analyse a pour but d'offrir un tour d'horizon plus complet de la santé financière de la province, car elle permet de mettre en lumière les tendances sous-jacentes. Elle apporte en outre des précisions sur l'information publiée dans les états financiers consolidés audités, car ces derniers reflètent uniquement la situation financière de la Province à un moment particulier.

le cadre de nos analyses. Consultez le chapitre 2 du présent volume pour en savoir davantage à propos de l'incidence que les mesures prises par la province relativement à la pandémie ont eue sur les résultats financiers de cette année.

La province est-elle en mesure de maintenir ses programmes existants?

On peut noter de légers progrès à court terme

3.4 La capacité de la Province à maintenir les programmes et les services existants sans augmenter substantiellement la dette nette est demeurée égale à ce que nous avons observé en 2020, en raison principalement de l'excédent enregistré en 2021. Cela explique pourquoi notre évaluation a conclu que cinq des sept indicateurs de viabilité à court terme étaient encore favorables cette année.

Les déficits antérieurs et la dette nette font obstacle à un accroissement de la viabilité à long terme.

3.5 En raison des déficits passés et de l'importance de la dette nette, il ressort de notre évaluation que plusieurs indicateurs à long terme ne peuvent être considérés comme étant favorables; de fait, nous estimons que quatre des sept indicateurs à long terme sont de nouveau défavorables cette année. Nous avons en outre modifié l'évaluation de deux indicateurs à long terme. (Le rapport entre les charges totales et le PIB passe de favorable à neutre, et le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales passe de défavorable à neutre.)

3.6 La pièce 3.1 présente un résumé des indicateurs de viabilité de la province. Selon notre évaluation, les indicateurs de viabilité sont pour la plupart favorables à court terme et en grandes parties défavorables à long terme.

Définition du concept de viabilité

3.7 Le concept de viabilité indique si la province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans avoir à alourdir le fardeau imposé à l'économie.

Pièce 3.1 - Tendances des indicateurs de viabilité

Tendances des indicateurs de viabilité

Indicateurs de viabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Rapport entre l'actif et le passif	Favorable	Défavorable
Rapport entre l'actif financier et le passif	Favorable	Défavorable
Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales	Favorable	Neutre
Rapport entre les charges par fonction et les charges totales	Neutre	Neutre
Rapport entre la dette nette et le PIB	Favorable	Défavorable
Rapport entre le déficit accumulé et le PIB	Favorable	Défavorable
Rapport entre les charges totales et le PIB	Neutre	Neutre

Source : Pièce préparée par le VGNB.

La province dispose-t-elle d'une marge de manœuvre en ce qui touche sa capacité de hausser les impôts et les taxes ainsi que sa capacité d'emprunt?

Tendances largement défavorables

3.8 À notre avis, la tendance relative à la marge de manœuvre (ou flexibilité) dont dispose la province quant à sa capacité de hausser les impôts et les taxes et à sa capacité d'emprunt demeure largement défavorable à long terme, ce qui tient aux raisons suivantes :

- le vieillissement des infrastructures (par exemple des écoles, des autoroutes et des ponts qui devront tôt ou tard être remplacés);
- la hausse des recettes de provenance interne en proportion du PIB, que l'on observe de manière générale depuis les 10 dernières années.

3.9 Ainsi que cela est résumé à la pièce 3.2, nous avons évalué la flexibilité à court terme comme étant mitigée, et la flexibilité à long terme comme étant principalement défavorable.

Définition du concept de flexibilité

3.10 La flexibilité s'entend de la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal imposé à l'économie afin de maintenir

ses programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers. Lorsque la flexibilité diminue, le gouvernement est moins en mesure d'assumer ses charges avec ses recettes de provenance interne.

Pièce 3.2 - Tendances des indicateurs de flexibilité

Tendances des indicateurs de flexibilité

Indicateur de flexibilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes	Favorable	Favorable
Valeur comptable nette des immobilisations exprimées en proportion du coût des immobilisations	Défavorable	Défavorable
Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB	Neutre	Défavorable

Source : Pièce préparée par le VGNB.

La province est-elle vulnérable en raison de sa dépendance à l'endroit de sources externes de recettes?

La Province est vulnérable aux changements touchant les transferts fédéraux

- 3.11** Cette année, nous avons modifié un indicateur à long terme (le rapport entre les transferts gouvernementaux et les recettes totales), qui est passé de favorable à défavorable. Nous estimons en effet que la Province est maintenant plus vulnérable que l'an dernier aux changements touchant les transferts fédéraux.
- 3.12** Ainsi que le résume la pièce 3.3, il ressort de notre évaluation que la vulnérabilité, tant à court qu'à long terme, est mitigée.

Définition du concept de vulnérabilité

- 3.13** La vulnérabilité correspond à la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

*Pièce 3.3 - Tendances des indicateurs de vulnérabilité***Tendances des indicateurs de vulnérabilité**

Indicateur de vulnérabilité	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales	Défavorable	Défavorable
Rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette	Favorable	Favorable

Source : Pièce préparée par le VGNB.

Résumé des indicateurs financiers
--

3.14 La pièce 3.4 présente le résumé de notre analyse de tous les indicateurs financiers de la Province. On y trouve les renseignements suivants :

- les indicateurs correspondant à chaque catégorie (viabilité, flexibilité et vulnérabilité);
- l'objet de chaque indicateur;
- la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (dix ans);
- un renvoi au paragraphe du présent chapitre où nous commentons l'indicateur plus en détail.

Pièce 3.4 - Résumé des indicateurs financiers

	Indicateur	Objet	Tendance à court terme	Tendance à long terme	Variation de la tendance par rapport à l'exercice précédent	Paragraphe
Viabilité	Rapport entre l'actif et le passif	Révèle dans quelle mesure le gouvernement finance ses activités en émettant des titres d'emprunt.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.16
	Rapport entre l'actif financier et le passif	Reflète la mesure dans laquelle des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.20
	Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales	Permet de savoir s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées.	Favorable	Neutre	Modification de la tendance à long terme, qui était auparavant défavorable	3.24
	Rapport entre les charges par fonction et les charges totales	Illustre la tendance des dépenses gouvernementales au fil du temps.	Neutre	Neutre	Aucun changement	3.28
	Rapport entre la dette nette et le PIB	Montre la relation entre la dette nette et l'activité économique.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.34
	Rapport entre le déficit accumulé et le PIB	Sert à mesurer la somme des résultats des activités de l'exercice courant et des exercices antérieurs par rapport à la croissance économique.	Favorable	Défavorable	Aucun changement	3.38
	Rapport entre les charges totales et le PIB	Met en lumière la tendance qui sous-tend les dépenses gouvernementales au fil du temps par rapport à la croissance économique.	Neutre	Neutre	Modification de la tendance à long terme, qui était auparavant favorable	3.41
Flexibilité	Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes	Montre dans quelle mesure les décisions d'emprunt passées limitent la capacité de remplir les engagements courants en matière de finances et de services.	Favorable	Favorable	Aucun changement	3.48
	Valeur comptable nette des immobilisations exprimées en proportion du coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services.	Défavorable	Défavorable	Aucun changement	3.52
	Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB	Mesure la proportion des recettes qui sont tirées de l'économie.	Neutre	Défavorable	Aucun changement	3.56

Vulnérabilité	Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement.	Défavorable	Défavorable	Modification de la tendance à long terme, qui était auparavant favorable	3.62
	Rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement en cas de fluctuations des taux de change.	Favorable	Favorable	Aucun changement	3.67

Source : Pièce préparée par le VGNB.

Données détaillées à l'appui des indicateurs de viabilité

Définition du concept de viabilité 3.15 Le concept de viabilité indique si la Province peut maintenir ses programmes et remplir ses obligations existantes envers ses créanciers sans avoir à alourdir la dette consolidée.

Rapport entre l'actif et le passif

3.16 Nous avons encore une fois évalué la tendance à court terme comme étant favorable et la tendance à long terme, comme étant défavorable.

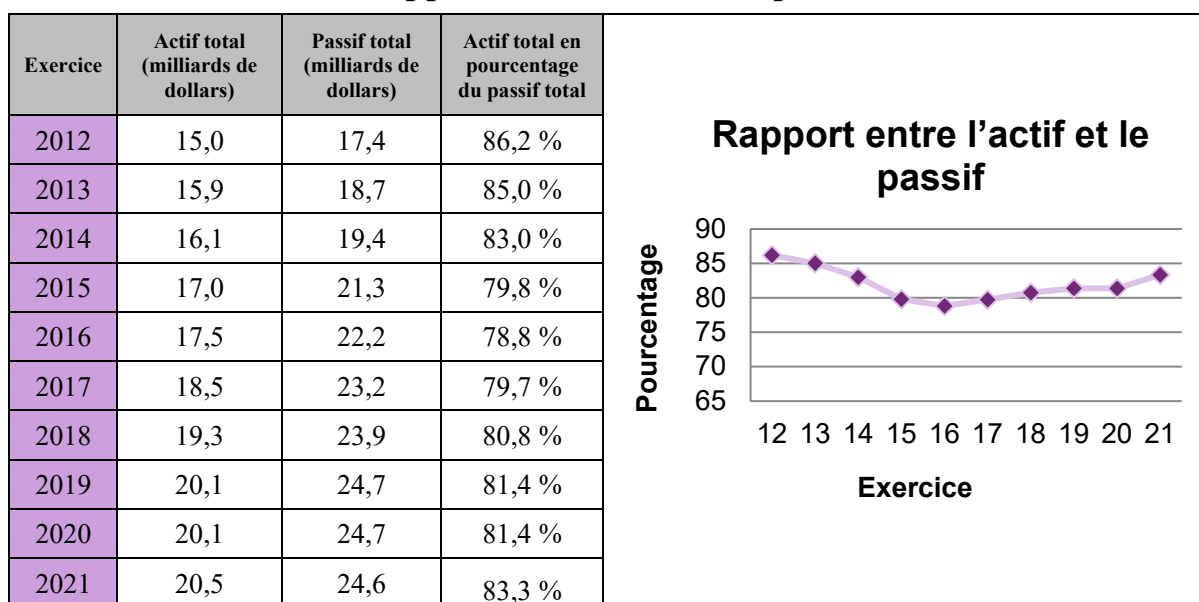
3.17 Au fil des cinq derniers exercices, cet indicateur s'est légèrement amélioré, ce qui reflète une tendance favorable à court terme. Au cours des 10 derniers exercices, le pourcentage calculé pour la province est demeuré inférieur à 100 %, ce qui indique que cette dernière a financé ses activités au moyen de titres d'emprunt (dette consolidée). En dépit des améliorations observées dans les dernières années, cette tendance est défavorable dans une perspective à long terme, et nous aimerions la voir s'inverser.

3.18 Le rapport entre l'actif et le passif (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.5.

Comment interpréter la pièce 3.19 Si le rapport entre l'actif et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie que le passif de la province est supérieur à son actif, ce qui dénote une tendance négative. En d'autres termes, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et a financé ses activités par l'émission de titres d'emprunt, qui s'ajoutent à la dette consolidée.

Pièce 3.5 - Rapport entre l'actif et le passif

Rapport entre l'actif et le passif



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre l'actif financier et le passif

3.20 Selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable, mais la tendance à long terme est défavorable.

3.21 Malgré l'amélioration que l'on peut noter depuis les dix dernières années, le rapport demeure inférieur à 100 %, ce qui signifie qu'il faudra consacrer des recettes futures au paiement d'opérations passées. Par conséquent, nous estimons que la tendance à long terme demeure défavorable. Cela dit, le rapport des actifs financiers au passif de la Province s'est légèrement redressé, ce qui révèle une tendance favorable à court terme.

3.22 Le rapport entre l'actif financier et le passif (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.6.

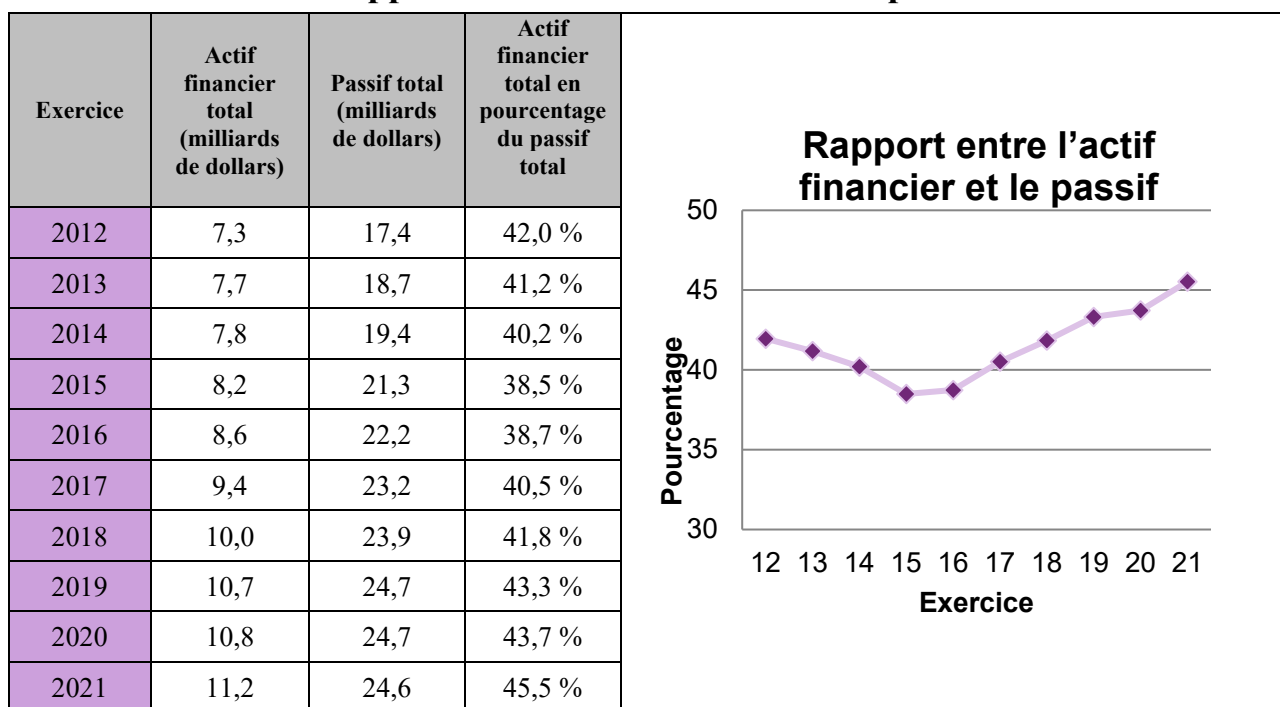
Comment interpréter la pièce

3.23 Si le rapport entre l'actif financier et le passif est inférieur à 100 %, cela signifie qu'il faudra utiliser des excédents futurs pour effectuer les paiements requis au

titre d'opérations et d'événements passés, ce qui dénote une tendance défavorable. La hausse du pourcentage indique une tendance favorable à court terme.

Pièce 3.6 - Rapport entre l'actif financier et le passif

Rapport entre l'actif financier et le passif



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

3.24 D'après notre évaluation, la tendance à court terme est favorable et la tendance à long terme, défavorable.

3.25 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales de la province a augmenté de 2012 à 2016, ce qui signifie que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer sa dette nette. Cela dit, en 2021, ce rapport est descendu à 131,1 %, du fait de la baisse de la dette nette conjuguée à la hausse des recettes totales. Bien que cette évolution à court terme soit favorable, il faut faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient

pour une part à des transferts fédéraux qui pourraient ne pas être récurrents.

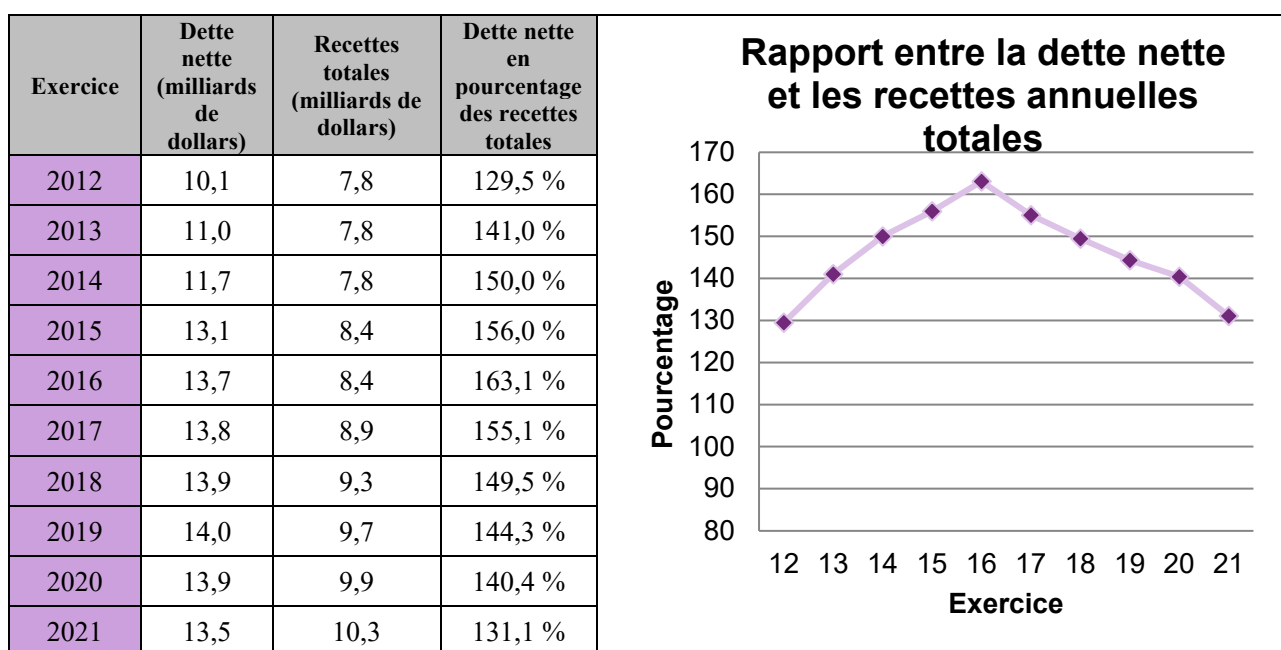
3.26 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.7.

Comment interpréter la pièce

3.27 Une hausse du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales dénote une tendance négative, car cela signifie que la Province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. La dette nette fournit une mesure des recettes futures qui devront être affectées au paiement d'opérations et d'événements passés.

Pièce 3.7 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les charges par fonction et les charges totales

3.28 Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant neutres, car il y a eu peu de changements dans la façon dont les charges sont

imputées aux fonctions au cours des 10 derniers exercices. Les frais de service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables au cours de la dernière décennie.

3.29 La taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick devra faire l'objet d'une surveillance rigoureuse. Les intérêts sur la dette consolidée accaparent des ressources qui pourraient autrement être affectées à la prestation de services.

3.30 Le rapport entre les charges par fonction et les charges totales (indicateur de viabilité) pour l'exercice 2021 est présenté à la pièce 3.8. Cette pièce fait état du montant des charges imputées à chaque fonction pour l'exercice.

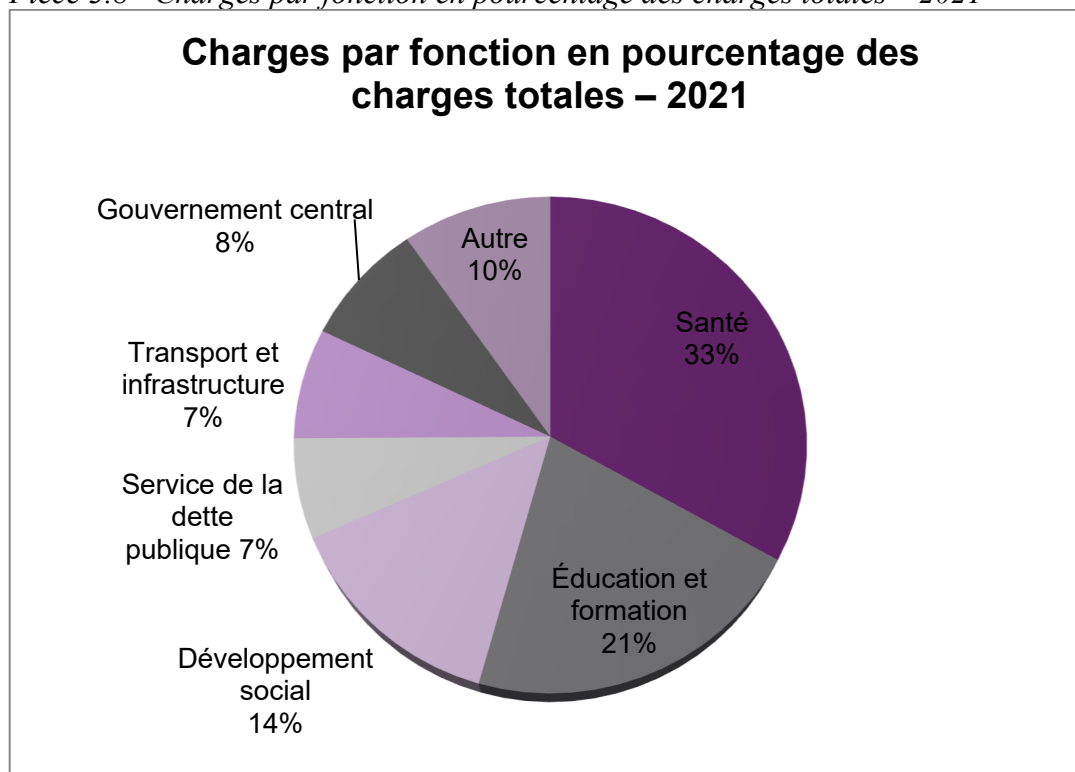
Comment interpréter la pièce

3.31 On peut interpréter les deux pièces de cette section de la manière suivante :

- Dans la pièce 3.8, chaque secteur du diagramme à secteurs représente le pourcentage des charges à imputer à chaque fonction en 2021.
- Dans la pièce 3.9, chaque ligne du graphique représente une fonction. La ligne présente le pourcentage des charges à imputer à chaque fonction au fil des exercices. Lorsque la ligne baisse, cela signifie que la Province impute un plus faible pourcentage de ses charges à la fonction correspondante (autrement dit, la fonction reçoit une plus petite part du total).

Si la Province impute une plus forte portion de ses charges au service de la dette consolidée, cela constitue une tendance négative, car il s'agit d'une indication que les frais de service de la dette augmentent.

Pièce 3.8 - Charges par fonction en pourcentage des charges totales – 2021



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les Comptes publics de 2021.

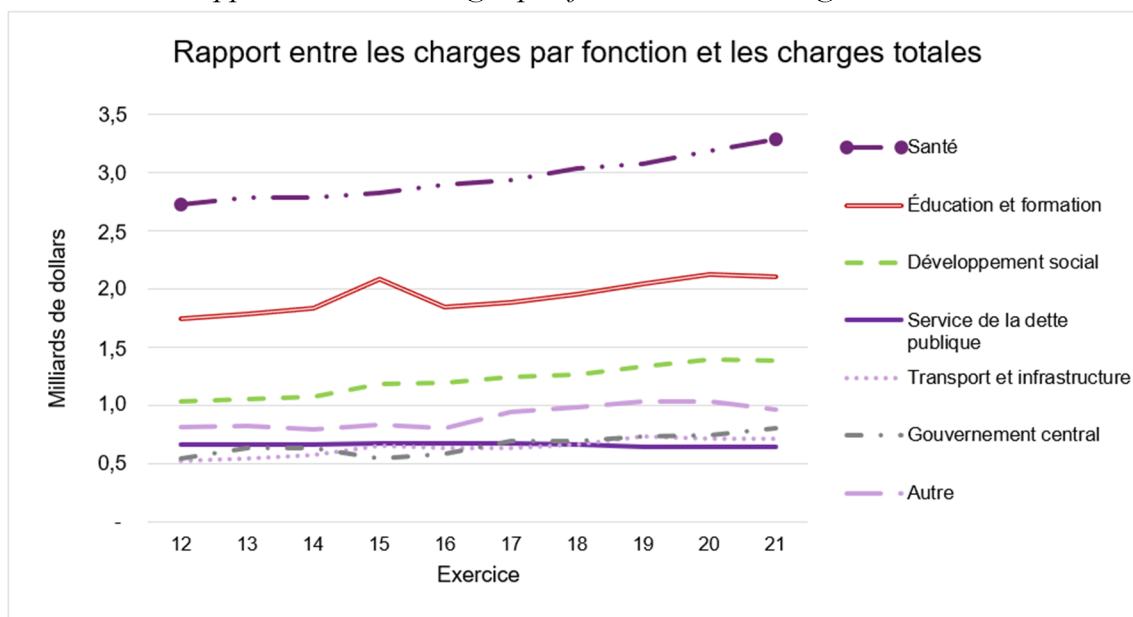
La catégorie « autres » comprend ce qui suit : services de protection, développement économique, ressources, travail et emploi.

3.32 L'examen de la pièce 3.8 permet de faire les observations suivantes :

- Les charges en matière d'éducation et de formation et ainsi qu'en santé mobilisent 54 % des charges totales en 2021, soit la même proportion qu'en 2020.
- Les charges au titre du service de la dette publique (647 millions de dollars) sont presque aussi élevées que celles affectées aux transports et à l'infrastructure (716 millions de dollars).

3.33 Le rapport entre les charges par fonction et les charges totales (indicateur de viabilité) lors des dix derniers exercices est présenté à la pièce 3.9.

Pièce 3.9 - Rapport entre les charges par fonction et les charges totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

La catégorie « autres » comprend ce qui suit : services de protection, développement économique, ressources, et travail et emploi.

Rapport entre la dette nette et le PIB

3.34 Selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable, mais la tendance à long terme est défavorable.

3.35 Nous remarquons une tendance négative de 2012 à 2016, car la hausse de la dette nette de la province a été plus rapide que la croissance de l'économie. Cette tendance s'inverse toutefois à partir de 2017 jusqu'en 2021 : la croissance de l'économie prend alors le pas sur celle de la dette nette. Toutefois, la dette nette exprimée en pourcentage du PIB demeure supérieure à ce que l'on observait lors de la première moitié de la décennie. C'est pourquoi notre évaluation conclut que la tendance à court terme est favorable et celle à long terme, défavorable. Par ailleurs, bien que cette évolution à court terme soit favorable, il faut faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient pour une part à des recettes provenant de transferts fédéraux ainsi qu'à

une réduction connexe de la dette nette qui pourraient ne pas être récurrentes.

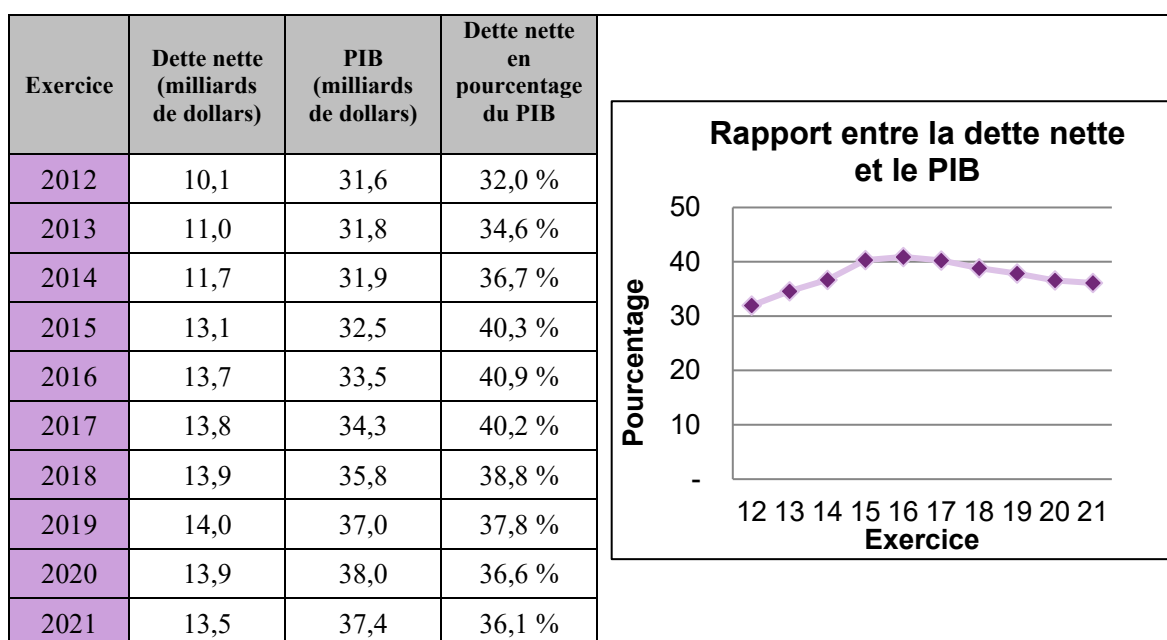
3.36 Le rapport entre la dette nette et le PIB (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.10.

Comment interpréter la pièce

3.37 Une hausse de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que la dette nette (qui correspond à l'excédent du passif sur l'actif financier) croît plus rapidement que le PIB.

Pièce 3.10 - Rapport entre la dette nette et le PIB

Rapport entre la dette nette et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

3.38 Selon notre évaluation, la tendance à court terme est favorable, mais la tendance à long terme est défavorable.

3.39 La pièce 3.11 montre que la tendance est négative de 2012 à 2016, la hausse du déficit accumulé l'emportant sur la croissance de l'économie. On peut voir que cette tendance

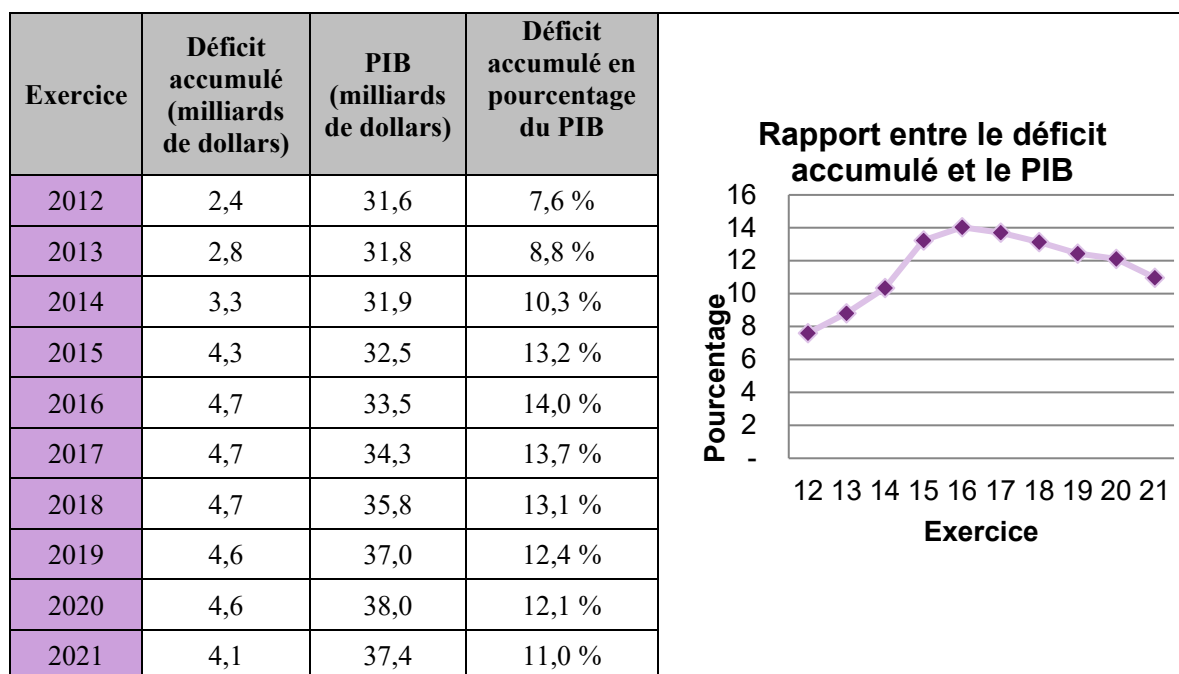
négative a commencé à s'atténuer de 2017 à 2021. Durant ces exercices, le déficit accumulé n'a pas changé, tandis que l'économie a continué à croître. Cela dit, bien que cette évolution à court terme soit favorable, il faut faire une interprétation prudente de cet indicateur, car la tendance positive observée tient pour une part à des recettes provenant de transferts fédéraux ainsi qu'à une réduction connexe de la dette nette qui pourraient ne pas être récurrentes.

Comment interpréter la pièce 3.40

Le déficit accumulé correspond à la mesure dans laquelle les recettes de l'exercice actuel et des exercices antérieurs n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels actuels et passés au titre de la prestation des services. Une hausse du déficit accumulé exprimé en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que le déficit accumulé croît plus rapidement que le PIB.

Pièce 3.11 - Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les charges totales et le PIB

La tendance à long terme est désormais neutre

3.41 Nous continuons d'évaluer la tendance à court terme comme étant neutre et nous avons modifié notre évaluation de la tendance à long terme, qui passe ainsi de favorable à neutre.

3.42 Ainsi que le montre la pièce 3.12, les charges totales exprimées en pourcentage du PIB sont demeurées relativement constantes entre 2012 et 2021, oscillant entre 25,6 % en 2012 et 26,5 % en 2021. L'exercice 2015 constitue l'exception, avec un rapport de 27,1 %. Dès lors, selon notre évaluation, la tendance à court terme est neutre, tout comme la tendance à long terme. Une mise en garde s'impose toutefois : en effet, bien que les tendances soient neutres, les dépenses Provinciales ont augmenté au cours des dix derniers exercices.

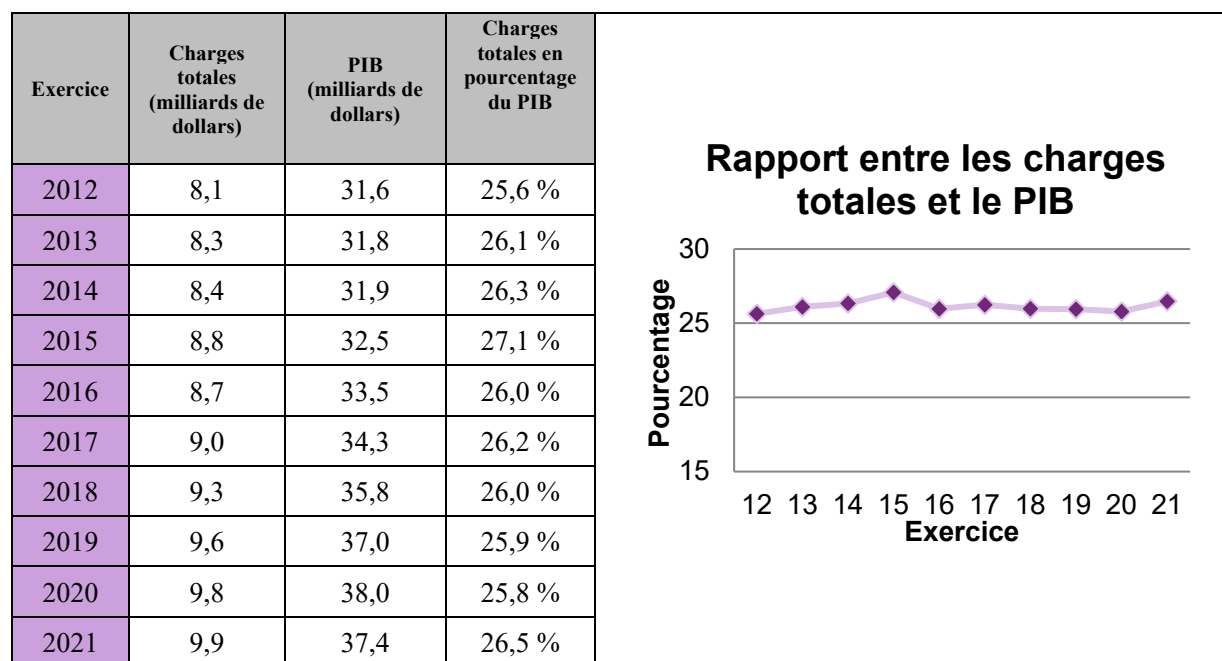
3.43 Le rapport entre les charges totales et le PIB (indicateur de viabilité) est présenté à la pièce 3.12.

Comment interpréter la pièce

3.44 Une hausse des dépenses totales exprimées en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie que les charges gouvernementales augmentent plus rapidement que le PIB.

Pièce 3.12 - Rapport entre les charges totales et le PIB

Rapport entre les charges totales et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Données détaillées à l'appui des indicateurs de flexibilité

Définition du concept de flexibilité

- 3.45** La flexibilité s'entend de la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal imposé à l'économie afin de maintenir ses programmes et de s'acquitter de ses obligations envers ses créanciers.
- 3.46** Les frais de service de la dette consolidée sont l'un des déterminants de la flexibilité des gouvernements que l'on mentionne le plus souvent. Il s'agit d'un indicateur de flexibilité parce que le service de la dette consolidée représente le premier engagement financier du gouvernement, et que ce dernier n'a aucune marge de manœuvre en ce qui concerne le calendrier de ces paiements.
- 3.47** Les principaux éléments qui entrent dans les frais de service de la dette sont les suivants :

- les intérêts sur la dette consolidée de la province ainsi que les frais d'intérêts sur les contrats de location-acquisition;
- l'amortissement des gains et pertes de change;
- l'amortissement des escomptes et des primes consentis à l'émission des débentures de la province;
- l'intérêt sur les emprunts à court terme, contrebalancé par les revenus d'investissements à court terme.

Cela n'inclut pas les remboursements du principal de la dette consolidée de la province.

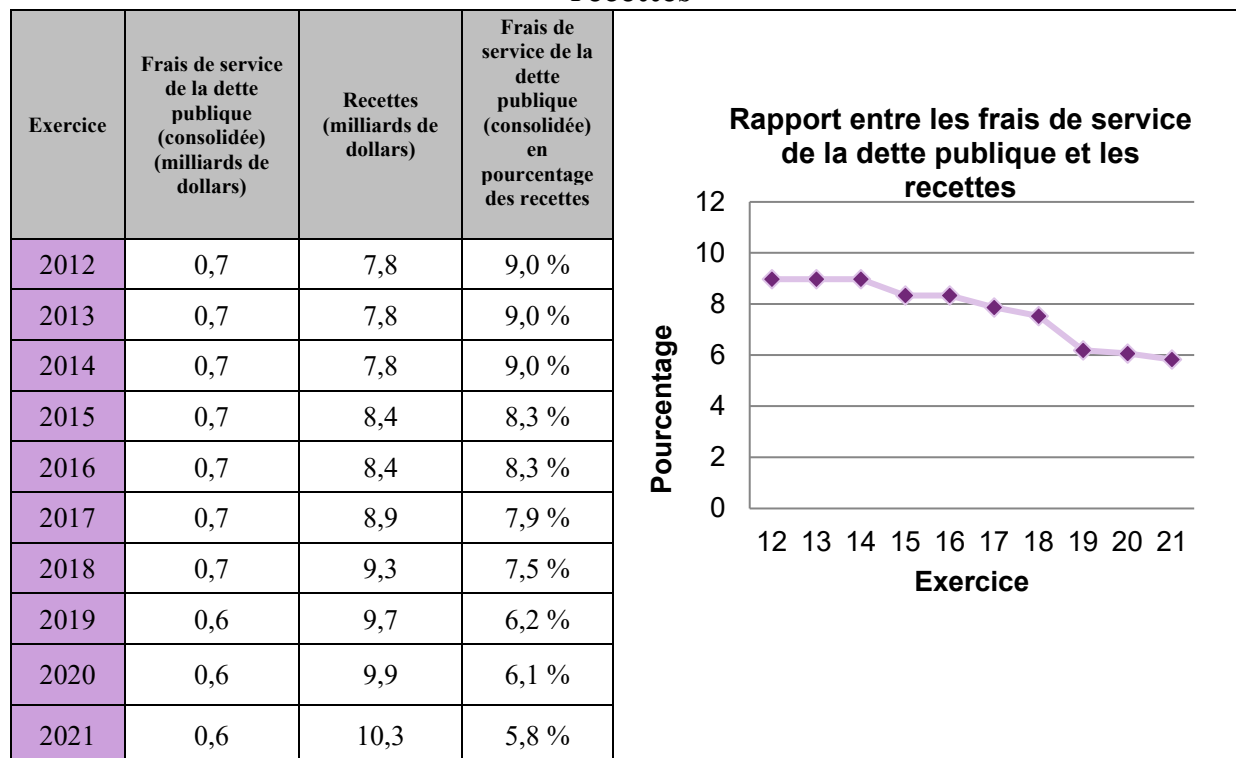
Rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes

- 3.48** Nous avons évalué les tendances associées à cet indicateur, à la fois à court et à long terme, comme étant favorables.
- 3.49** La pièce 3.13 montre que les frais de service de la dette consolidée exprimés en pourcentage des recettes totales de la province ont diminué en 2021 par rapport aux neuf exercices antérieurs. Cette baisse s'explique par l'augmentation des recettes de la province en 2021, tandis que les frais de service de la dette consolidée sont demeurés relativement stables.
- 3.50** Le rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.13.
- 3.51** Une diminution des frais de la dette publique (consolidée) exprimée en pourcentage des recettes dénote une tendance favorable, car cela signifie que, toutes proportions gardées, une part moins importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée.

Comment interpréter la pièce

Pièce 3.13 - Rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes

Rapport entre les frais de service de la dette publique (consolidée) et les recettes



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

3.52 D'après notre évaluation, les tendances à court et à long terme sont défavorables.

3.53 La pièce 3.14 montre que, en moyenne, la durée de vie utile résiduelle moyenne des immobilisations de la Province correspond à environ 51,7 % de leur vie utile totale. Par exemple, cela signifie que, en moyenne :

- une immobilisation dont la vie utile est estimée à dix ans a maintenant une durée de vie utile de cinq ans approximativement;
- dans le cas d'une immobilisation dont la vie utile était estimée au départ à vingt ans, sa durée de vie utile résiduelle est d'environ dix ans.

3.54 Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.14.

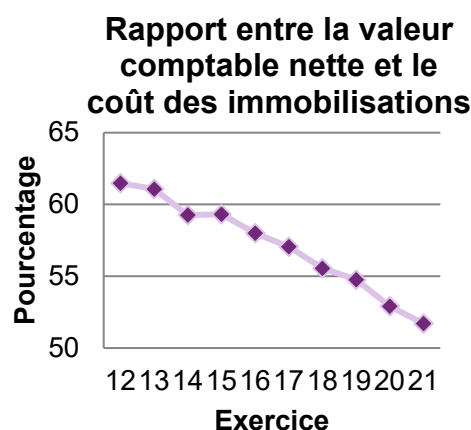
Comment interpréter la pièce

3.55 Une baisse de la valeur comptable nette des immobilisations exprimée en pourcentage du coût des immobilisations indique une tendance négative, étant donné que la dépréciation (l'utilisation) des actifs est plus rapide que leur remplacement. Le lecteur doit faire preuve de prudence à propos de l'utilisation de cet indicateur. Ce dernier repose sur une estimation de la durée de vie utile d'un actif.

Pièce 3.14 - Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

Exercice	Valeur comptable nette (milliards de dollars)	Coût des immobilisations (milliards de dollars)	Valeur comptable nette en pourcentage du coût des immobilisations
2012	7,5	12,2	61,5 %
2013	8,0	13,1	61,1 %
2014	8,0	13,5	59,3 %
2015	8,6	14,5	59,3 %
2016	8,7	15,0	58,0 %
2017	8,9	15,6	57,1 %
2018	9,0	16,2	55,6 %
2019	9,2	16,8	54,8 %
2020	9,1	17,2	52,9 %
2021	9,1	17,6	51,7 %



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

3.56 Selon notre évaluation, la tendance à court terme associée à cet indicateur est neutre, et la tendance à long terme est défavorable.

3.57 À court terme, les recettes de provenance interne (comme les impôts et les taxes) exprimées en

pourcentage du PIB sont demeurées relativement stables, ce qui indique que la Province n'a pas augmenté ses recettes fiscales perçues auprès de l'économie provinciale récemment. Par conséquent, la tendance à court terme demeure neutre.

3.58 La tendance à long terme ne change pas non plus; elle est encore défavorable selon notre évaluation. De 2012 à 2021, les recettes de provenance interne exprimées en pourcentage du PIB ont généralement augmenté.

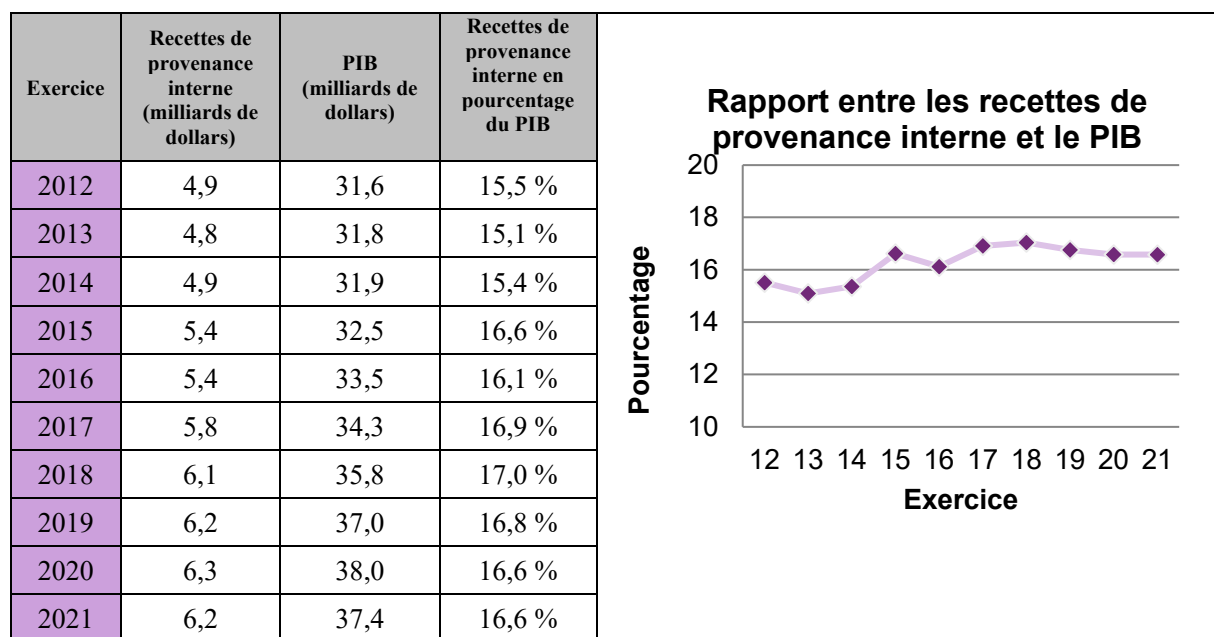
3.59 Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB (indicateur de flexibilité) est présenté à la pièce 3.15.

Comment interpréter la pièce

3.60 Une hausse des recettes de provenance interne exprimées en pourcentage du PIB dénote une tendance négative, car cela signifie qu'une part plus importante des recettes de la Province est tirée de l'économie provinciale. Cela a comme effet de limiter la capacité de la Province à hausser les impôts et les taxes dans le futur, de sorte qu'elle dispose de moins de latitude quant aux moyens de générer des recettes.

Pièce 3.15 - Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB

Rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Données détaillées à l'appui des indicateurs de vulnérabilité

Définition du concept de vulnérabilité **3.61** La vulnérabilité correspond à la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

La tendance à long terme est désormais défavorable **3.62** Nous avons évalué les tendances à court et à long terme comme étant défavorables.

3.63 Nous avons constaté que, en 2021, la part des recettes totales de la Province provenant des transferts fédéraux a augmenté de quelque 3,4 % (460 millions de dollars) comparativement à 2020. Cela veut dire que, la Province dépendait davantage des paiements de transfert fédéraux en 2021, ce qui la rendait du même coup plus vulnérable. C'est pourquoi nous jugeons encore que la tendance à court terme à cet égard est défavorable.

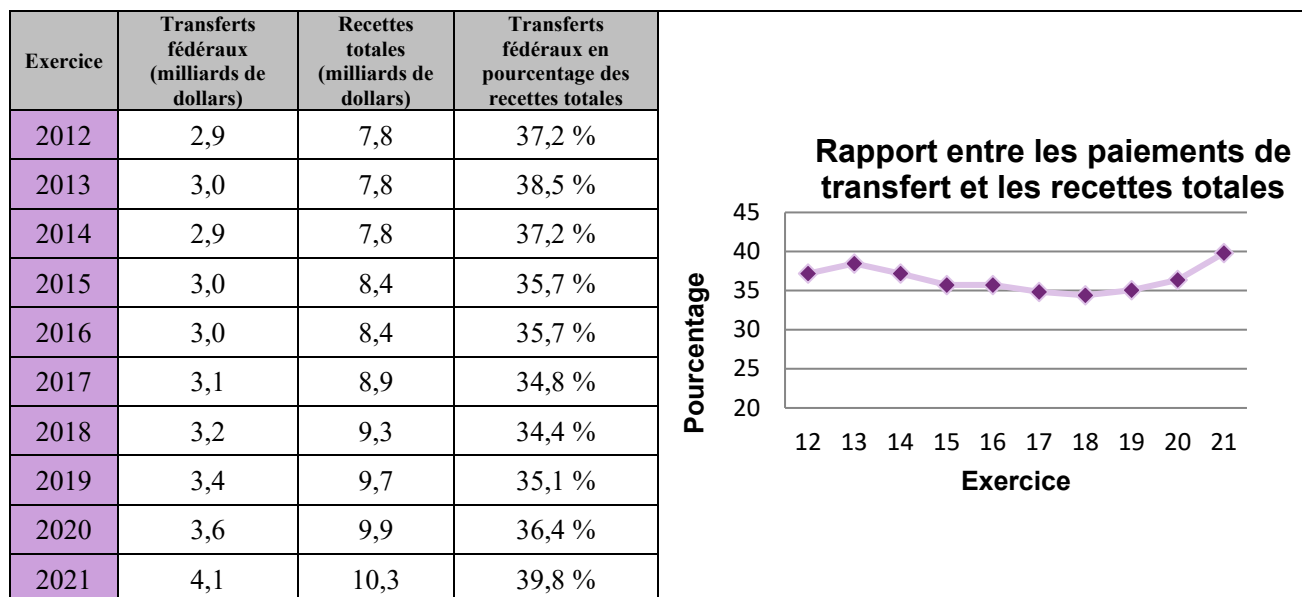
3.64 Toujours selon notre évaluation, la tendance à long terme est passée de favorable à défavorable. Nous constatons que les paiements de transfert en proportion des recettes totales ont fluctué, passant de 37,2 % en 2012 à un sommet de 39,8 % en 2021. Cela montre que la dépendance de la Province envers les transferts fédéraux à titre de source de recettes s'est accrue dans une perspective à long terme.

3.65 Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales (indicateur de vulnérabilité) est présenté à la pièce 3.16.

Comment interpréter la pièce **3.66** Une baisse des paiements de transfert exprimés en pourcentage des recettes totales dénote une tendance positive, car cela veut dire que la Province dépend dans une moindre mesure de sources de recettes externes (comme les transferts fédéraux). Si le pourcentage augmente, la Province devient plus vulnérable aux décisions du gouvernement fédéral en matière de financement.

Pièce 3.16 - Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette

- 3.67** Nous avons évalué les tendances associées à cet indicateur, à la fois à court et à long terme, comme étant favorables. Cette évaluation repose notamment sur l'efficacité de la stratégie de couverture de la Province.
- 3.68** Le risque d'exposition de la Province aux fluctuations des cours des devises étrangères au fil du temps a été mitigé. La valeur de la dette nette libellée en devises étrangères a augmenté au cours des trois derniers exercices. Toutefois, la Province contrebalance (réduit) ce risque en recourant à une stratégie de couverture efficace.
- 3.69** Elle a recours à différents moyens pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises étrangères :

- des accords de swaps, qui permettent de rembourser la dette consolidée et de payer les intérêts en dollars canadiens;
- des contrats de change à terme (qui permettent à la Province d'acheter des devises étrangères à un prix précis et à une date future déterminée).

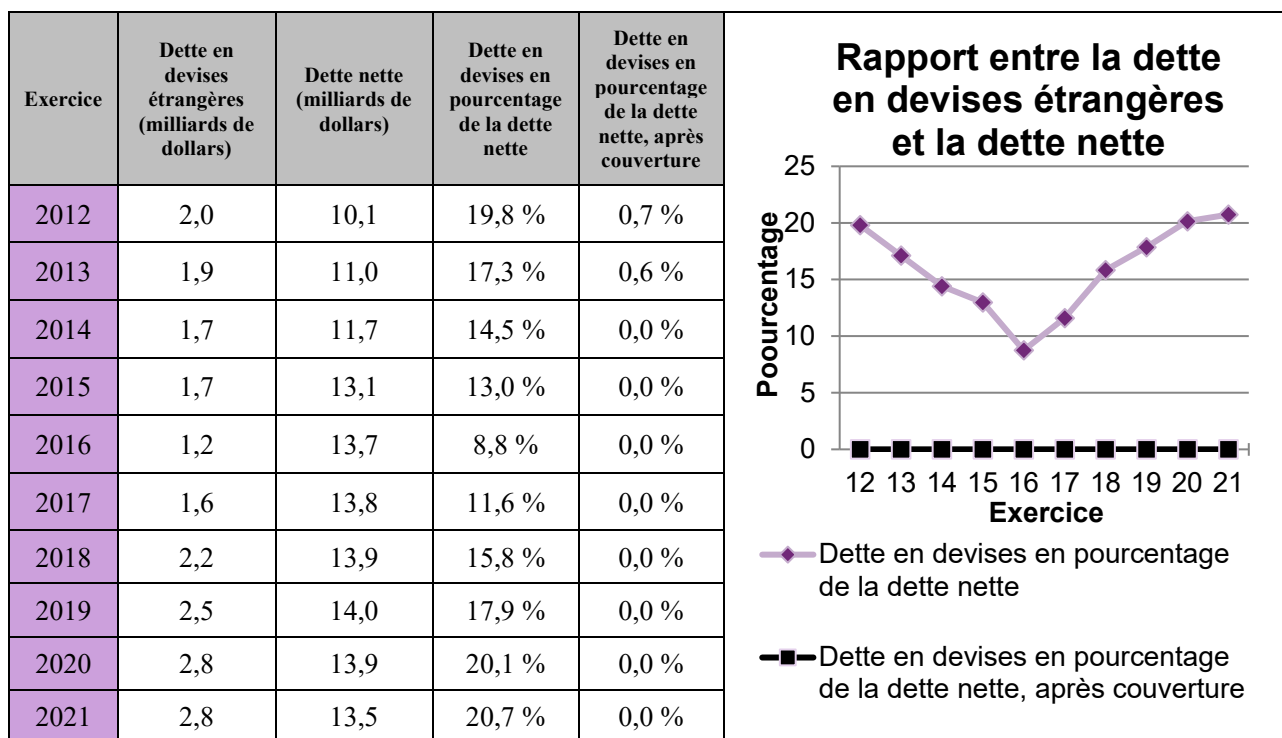
3.70 Le rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette (indicateur de vulnérabilité) est présenté à la pièce 3.17.

Comment interpréter la pièce

3.71 La pièce 3.17 présente deux pourcentages. Le pourcentage après couverture est celui qu'il convient d'analyser. S'il augmente, la Province devient plus vulnérable aux fluctuations des taux de change, ce qui indique une tendance négative.

Pièce 3.17 - Rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette

Rapport entre la dette en devises étrangères et la dette nette



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Chapitre 4

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Contenu

Introduction.....	79
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante.....	80
Le vérificateur général n'a toujours pas plein accès à l'information relative à Vestcor.....	83
Autres constatations découlant de notre audit des états financiers de la Province.....	85
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière.....	87
La Province possède d'importants systèmes de TI désuets	89
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	91
Que fait le vérificateur général pour auditer le nouveau système Oracle Fusion?.....	94
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	95
Nombreuses faiblesses dans le système TI	96

Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Introduction

Opinion sans réserve de la vérificatrice générale par intérim

- 4.1** Le 16 septembre 2021, la vérificatrice générale par intérim a exprimé une opinion d'audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2021.
- 4.2** Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.3** Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés, nous :
- effectuons un audit des principaux programmes et activités des ministères publics et des organismes de la Couronne;
 - auditons les postes importants des produits;
 - auditons un échantillon des charges;
 - examinons les contrôles internes des systèmes informatiques d'importance.
- 4.4** Dans ce chapitre, nous faisons part de nos constatations importantes et des recommandations que nous avons adressées au Bureau du contrôleur dans le cadre de notre audit des comptes publics de la province. Nos constatations portent également sur la désuétude d'importants systèmes de technologie de l'information de la Province et sur les processus d'évaluation foncière qu'emploie Service Nouveau-Brunswick.
- 4.5** À notre avis, même s'il était important d'adresser la totalité de nos recommandations au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick, celles-ci n'étaient toutefois pas suffisamment importantes sur le plan financier ou qualitatif pour influencer sur notre opinion à l'égard des états financiers consolidés.

- 4.6** Bien que nous n'ayons relevé aucune fraude importante, ce que nous avons constaté pourrait faire augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait donc lieu d'y donner suite avant le prochain cycle d'audit.
- Énergie NB et Vestcor soulèvent toujours de grandes préoccupations** **4.7** Deux de nos plus grands sujets de préoccupation demeurent la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités et l'accès du vérificateur général à l'information relative à Vestcor. Ces points ont été abordés dans une présentation que nous avons livré au Comité d'audit de la Province au terme de notre audit.

La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante

- Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités** **4.8** Ces trois dernières années, nous avons fait savoir qu'Énergie NB n'était peut-être pas en mesure de financer ses activités à long terme sans la participation ou l'aide de la Province. Ce qui nous préoccupe, c'est la persistance du fort taux d'endettement, l'existence d'un bénéfice net annuel nominal, de nouvelles difficultés d'exploitation et le fait qu'il faudra engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'avenir.
- De nouvelles inquiétudes au sujet des problèmes que rencontre Énergie NB en raison de sa dette** **4.9** En février 2021, nous avons exprimé nos inquiétudes au sujet des problèmes que rencontre Énergie NB du fait de la persistance de sa forte dette, et celles-ci se trouvent au chapitre 3 (Problèmes liés à la dette d'Énergie NB) du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick.
- 4.10** Dans les états financiers consolidés de la Province, Énergie NB est comptabilisée parmi les entreprises publiques, ce qui signifie que seuls ses bénéfices ou ses pertes y figurent.
- La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus en mesure d'autofinancer ses activités** **4.11** Si jamais il est établi qu'Énergie NB n'est plus apte à s'autofinancer (p. ex., par le biais des abonnés), elle ne serait plus considérée comme une entreprise publique aux fins comptables. Si cela devait se produire, les états financiers consolidés de la Province devraient indiquer :

- 7,4 milliards de dollars en actifs et soldes réglementaires;
- 7,1 milliards de dollars en dettes et passifs;
- 1,8 milliard de dollars en produits;
- 1,7 milliard de dollars en charges.

Les résultats financiers de la Province pourraient changer considérablement

4.12 L'inclusion de ces soldes dans les états financiers pourrait modifier de façon importante les résultats financiers de la Province, et notamment les éléments suivants :

- l'excédent annuel et la dette nette de la province (l'importance de ces éléments figure au chapitre 2 du présent volume);
- les indicateurs de durabilité, de vulnérabilité et de flexibilité de la Province (pour de plus amples informations sur les indicateurs, voir le chapitre 3 du présent volume);
- la cote de crédit de la province.

4.13 Cette inclusion compliquerait de beaucoup la prise en compte d'Énergie NB dans les états financiers consolidés et augmenterait considérablement le risque associé à notre audit.

Nos préoccupations demeurent, car les facteurs empêchant la société de s'autofinancer continuent de s'aggraver

4.14 Cette année encore, nous avons constaté que la capacité d'Énergie NB à financer elle-même ses activités empirait d'année en année, si bien que nos inquiétudes augmentent. Au cours de notre audit de cette année, nous avons relevé les points suivants qui sont fort préoccupants :

- Ses revenus lui permettent tout juste d'atteindre le seuil de rentabilité. Cette année, Énergie NB a enregistré une perte nette de 4 millions de dollars. Si nous retranchons les revenus évalués au prix de marché (revenus non réalisés qui fluctuent d'une année à l'autre), Énergie NB n'a pas réalisé de profit depuis 2016.
- Énergie NB n'a pas réussi à atteindre le ratio d'endettement de 80 à 20 que la *Loi sur l'électricité* requiert. La dette d'Énergie NB au 31 mars 2021 s'élevait à près de 5 milliards de dollars et, selon le plan à long terme qu'elle a arrêté, elle ne prévoit pas satisfaire à cette exigence avant 2027.

- NB Énergie compte effectuer dans l'avenir d'importantes dépenses en immobilisations, par exemple la réfection du barrage de Mactaquac. Ces dépenses se traduiront par une augmentation de la dette d'Énergie NB.
- La Commission de l'énergie et des services publics (CESP), qui réglemente Énergie NB, n'a pas toujours approuvé les hausses tarifaires que celle-ci lui a soumises.

***Nous surveillons
Énergie NB tous les ans***

4.15 Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Bien que nous acceptions les résultats de l'analyse du Bureau qui indiquent qu'au 31 mars 2021 Énergie NB est apte à autofinancer ses activités, nous n'y avons rien relevé qui prouverait hors de tout doute que les hypothèses et les estimations ont été remises en question ou comparées aux résultats actuels. Au vu des problèmes susmentionnés, la situation demeure très préoccupante.

Recommandation

4.16 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :

- des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick;
- des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités;
- de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB;
- des activités et des décisions de la CESP.

***La Province a annoncé
son intention de
modifier la Loi sur
l'électricité***

4.17 En novembre 2021, la Province a annoncé qu'elle modifierait la *Loi sur l'électricité* afin de « [...] permettre à Énergie NB d'améliorer sa santé financière. » Ces modifications pourraient avoir une incidence sur la façon dont Énergie NB sera comptabilisée dorénavant dans les états financiers consolidés de la Province.

- 4.18** Nous continuerons de contrôler Énergie NB et d'exprimer nos inquiétudes au sujet de sa capacité d'autofinancer ses activités et, éventuellement, au sujet du maintien d'un processus indépendant de tarification.

Le vérificateur général n'a toujours pas plein accès à l'information relative à Vestcor

- 4.19** L'an dernier, nous avons fait savoir que Vestcor avait refusé la demande de la vérificatrice générale d'avoir un accès sans restriction aux dossiers d'audit externe des Entités de placement Vestcor (EPV) dans le cadre de notre audit des états financiers de 2020 de la Province. Les EPV gèrent plus de 15 milliards de dollars d'investissements des régimes de retraite du secteur public du Nouveau-Brunswick (RRSPNB et RPENB).
- 4.20** Nous avons aussi fait état de notre collaboration avec le Bureau du contrôleur l'an dernier afin que l'auditeur externe des EPV (auquel l'accès a été autorisé) effectue une mission selon nos propres procédures. Ce travail était nécessaire pour tenir compte de la valeur des actifs des régimes de retraite qui avaient été touchés par la volatilité des marchés financiers de décembre 2019 à mars 2020.
- 4.21** Chaque année, nous concevons des procédures d'audit pour répondre aux risques d'audit et ces procédures changent d'une année à l'autre en fonction de ces risques. Étant donné que les marchés financiers ont été dans l'ensemble moins volatils de décembre 2020 à mars 2021, notre risque d'audit a été plus faible cette année. Par conséquent, nous n'avons pas eu besoin cette année de consulter les dossiers d'audit externe des EPV.
- 4.22** Toutefois, il nous a fallu quand même demander à l'auditeur des EPV de nous donner de plus amples informations. Cette année encore, nous avons collaboré avec le Bureau du contrôleur pour obtenir l'information nécessaire à notre travail. Ce rapport a coûté à la Province près de 2 000 \$.

Nous avons dû néanmoins demander à l'auditeur des EPV de nous fournir de plus amples informations

<i>Une solution permanente est nécessaire</i>	4.23	Bien que nous ayons pu travailler en collaboration avec le Bureau du contrôleur, nous estimons avoir toujours besoin d'une solution permanente pour effectuer notre audit des états financiers de la Province.
	4.24	Étant donné que Vestcor est fournisseur officiel de services externes à la Province, nous nous attendons à recevoir de l'information sur la façon dont celui-ci s'acquitte de ses obligations relatives à la conception et au fonctionnement de ses contrôles internes. Habituellement, cette information est produite par un auditeur externe dans son rapport sur les contrôles d'une société de services (tel que le rapport NCMC 3416). Nous avons constaté que Vestcor ne fournissait pas de tel rapport à la Province ni au Bureau du contrôleur.
<i>Recommandations</i>	4.25	Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.
	4.26	Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.
<i>Comme l'an dernier, l'accès pourrait encore nous être refusé</i>	4.27	La valeur des actifs des régimes de retraite pourrait à nouveau devenir un risque d'audit accru à l'avenir si l'extrême volatilité des marchés financiers devait se reproduire (comme l'an dernier) en date du 31 mars. Il est probable que notre Bureau ait encore une fois besoin d'obtenir un rapport d'assurance dans cette situation pour traiter les risques qui sous-tendent l'audit des placements.
<i>Le rapport 2020 de la VG soulevait des préoccupations</i>	4.28	En février 2021, notre Bureau a publié un rapport indiquant comment Vestcor avait refusé et limité l'accès de la vérificatrice générale à l'information dont elle avait besoin pour exercer ses fonctions. Ce rapport figure dans le chapitre 5 (l'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité) du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale.

Aucune réponse à nos recommandations et aucune date de mise en œuvre ne nous ont été fournies

4.29 Dans ce rapport, des recommandations avaient été faites afin que la vérificatrice générale ait accès à l'information relative à Vestcor pour qu'elle puisse effectuer les travaux nécessaires à la réalisation des audits financiers (comme l'évaluation des actifs des régimes de retraite) et des audits de performance. Notre Bureau n'a reçu aucune réponse ni aucune date de mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées en février 2021 dans le chapitre traitant de l'accès à Vestcor.

Autres constatations découlant de notre audit des états financiers de la Province

Autres recommandations à destination du Bureau du contrôleur

4.30 Dans le cadre de nos travaux, nous avons adressé d'autres recommandations au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick. Nous en faisons le résumé ci-après.

Erreur comptable de 12 millions de dollars dans les revenus reportés

4.31 Nous avons constaté que la valeur des produits reportés que le ministère du Développement social avait inscrite au passif relativement au Projet pilote sur les aînés en santé était sous-estimée de 12 millions de dollars. Aux termes d'un accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada, les produits ne peuvent être comptabilisés pour le Projet que lorsque la province a engagé des dépenses admissibles. Selon notre estimation, une somme de 12 millions de dollars a été comptabilisée à tort dans les produits depuis le début du Projet au cours de l'exercice 2019.

4.32 Même si nous croyons que cette erreur est sans grande importance pour les états financiers de la province, elle démontre la nécessité d'exercer une vigilance accrue au moment de comptabiliser les produits du Projet.

Recommandation	4.33	Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que : • les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées; • le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement.
Les estimations comptables doivent être améliorées	4.34	Durant nos travaux, nous avons pris conscience que le Bureau du contrôleur et les ministères devaient améliorer leurs estimations. Par exemple, nous avons constaté que les estimations du Bureau du contrôleur concernant les vaccins contre la COVID-19 reposaient sur des quantités qui ne pouvaient pas être validées de façon fiable. Nous avons également remarqué que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'avait pas mis à jour son estimation de la provision pour créances douteuses à l'égard des prêts étudiants, afin de tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19.
	4.35	Même si nous croyons que les estimations comptables du Bureau du contrôleur et des ministères ne comportent pas d'inexactitudes importantes, les problèmes constatés démontrent la nécessité d'exercer une vigilance accrue au moment de préparer les estimations.
Recommandations	4.36	Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés. Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.
La Loi sur la gestion des finances publiques doit être modifiée	4.37	Au cours des trois dernières années, nous avons fait de nombreuses recommandations au Bureau du Conseil exécutif, au ministère des Finances, au Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur au sujet de la nécessité de revoir la <i>Loi sur l'administration financière</i> (LAF). La Loi est désuète et ne concorde

plus avec les normes comptables actuelles et les bonnes pratiques de gouvernance.

- 4.38** Nous avons été heureux d'apprendre que le Bureau du contrôleur avait procédé à un examen de la LAF en 2020, mais nous avons constaté que celle-ci n'avait toujours pas été modifiée en 2021.

Recommandation

- 4.39** **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la *Loi sur l'administration financière* et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.**
- 4.40** Dans l'ensemble, le Bureau du contrôleur a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière

- 4.41** Ces deux dernières années, nous avons communiqué les résultats de nos travaux concernant les processus d'évaluation foncière de SNB que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Province. Le présent chapitre ne fait pas état du suivi de notre rapport spécial de novembre 2017 à l'Assemblée législative, dans lequel nous décrivions les nombreuses faiblesses que nous avons constatées dans les processus d'évaluation foncière. Pour s'enquérir du suivi, voir le chapitre 4 du volume II du Rapport 2021 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

Les évaluations foncières représentent pour la Province un produit d'environ 550 millions de dollars et des impôts à recevoir de 1 milliard de dollars

- 4.42** Les valeurs foncières constituent un élément essentiel du calcul des produits de la province et du montant de ses créances. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est chargé d'évaluer environ 470 000 propriétés qui génèrent une assiette fiscale de près de 70 milliards de dollars pour la province et les municipalités. Cela se traduit environ par des revenus de plus de 550 millions de dollars et des impôts fonciers à recevoir de plus de 1 milliard de dollars pour la Province.

Certains processus se sont améliorés, mais nos préoccupations demeurent

4.43 Au cours de notre audit de cette année, nous avons constaté que SNB avait suivi nos recommandations antérieures et amélioré certains de ses processus d'évaluation foncière, ce qui comprend la création d'un service d'assurance de la qualité et l'amélioration de l'exactitude de certaines données d'évaluation foncière. Toutefois, le nombre de faiblesses graves que nous observons encore dans les processus d'évaluation foncière demeure préoccupant.

Quatre recommandations de 2021

4.44 Cette année, nous avons adressé à SNB quatre recommandations au sujet des processus d'évaluation foncière. Nous avons fait chacune de ces recommandations lors de l'audit de l'an dernier et constaté qu'elles n'avaient pas encore été entièrement mises en œuvre. À notre avis, cela démontre la nécessité pour SNB de continuer à améliorer :

- ses processus de contrôle de la qualité;
- l'intégrité des données (y compris la validation de près de 78 000 propriétés dans le cadre du régime accéléré en 2017);
- l'examen des travaux des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière.

Nous avons aussi recommandé à SNB d'améliorer les contrôles d'accès au système.

Recommandations

4.45 **Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des valeurs foncières avant le cycle d'évaluation de l'an prochain.**

4.46 **Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées suivant les méthodes du régime accéléré en 2017.**

Nous recommandons à nouveau à SNB d'élaborer et de mettre en place un cycle de réinspection afin que la totalité des propriétés de la province fasse l'objet d'une nouvelle inspection visuelle. Nous recommandons à nouveau que cette information serve à créer les plans de travail annuels des évaluateurs.

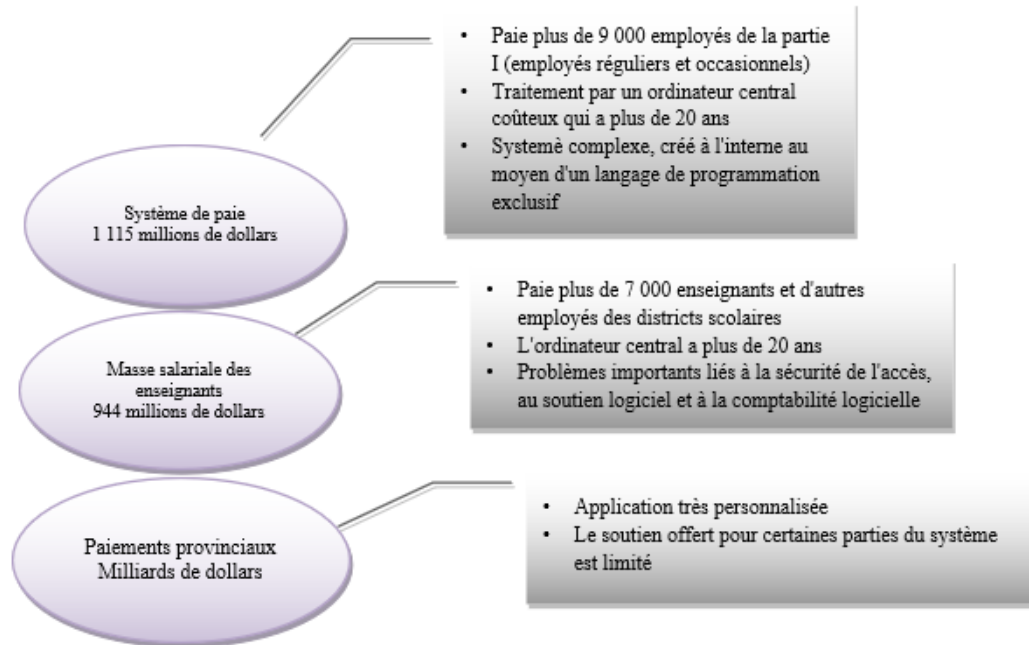
- 4.47** Nous recommandons à nouveau à SNB de renforcer ses processus de vérification des valeurs foncières en appliquant une stratégie axée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.
- 4.48** Nous recommandons à nouveau à SNB d'examiner et de corriger dès que possible les faiblesses des contrôles de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN). Ces faiblesses ont trait aux examens de l'accès utilisateur et à la gestion de cet accès pour le système d'exploitation, la base de données et l'application EvAN.
- 4.49** Dans l'ensemble, SNB a accepté nos recommandations et entend poursuivre ses travaux au cours de la prochaine année pour améliorer les processus d'évaluation foncière et répondre à nos préoccupations.

La Province possède d'importants systèmes de TI désuets

Des systèmes importants sont désuets

- 4.50** Une défaillance des systèmes importants de technologie de l'information (TI) de la Province affecterait la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Voici neuf ans que nous annonçons la désuétude d'un grand nombre de systèmes de TI de la Province. La pièce 4.1 indique les systèmes importants de la Province qui sont désuets au 31 mars 2021, les sommes traitées et les risques associés.

Pièce 4.1 - Systèmes importants désuets de la Province au 31 mars 2021



Source : VGNB, selon les informations fournies par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non auditées)

4.51 Ces systèmes désuets traitent la majorité du service de la paie de la Province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la Province a commencé à les remplacer.

La duplication des systèmes peut occasionner un doublement des paiements et des efforts

4.52 Outre le risque de défaillance des systèmes, nous avons constaté lors de notre audit financier de SNB (Service Nouveau-Brunswick) qu'il exploite maintenant trois systèmes distincts de paie et de paiement. Nous avons aussi constaté que SNB a effectué des paiements en double à des employés et à des fournisseurs en raison de l'exploitation de plusieurs systèmes. L'exploitation de plusieurs systèmes en double occasionne une perte de temps pour les membres du personnel et peut donner lieu à des paiements en double aux employés et aux fournisseurs.

Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets?

- Nouveau projet PRE : Oracle Fusion**
- 4.53** La Province a commencé à remplacer les systèmes désuets et en double par un nouveau système appelé Oracle Fusion dans le cadre du projet de planification des ressources d'entreprise (PRE). S'agissant d'un projet de vaste portée, la mise en œuvre du Projet PRE prendra plusieurs années et devra donc être bien gérée par la Province pour être couronnée de succès et ne pas se solder par un échec.
- 4.54** Le système Oracle Fusion présentera trois avantages :
- Il sera plus efficace, car il remplacera beaucoup des systèmes désuets de la Province.
 - Il préviendra les défaillances, car le système Oracle Fusion s'appuiera sur du matériel informatique et des logiciels à jour dans un environnement en nuage.
 - Il devrait fournir plus rapidement des informations détaillées aux décideurs.
- Le système est de grande envergure**
- 4.55** Le système Oracle Fusion sera utilisé par les parties I (ministères et certains organismes de la Couronne) et II (districts scolaires) des services publics et par l'Assemblée législative et les collèges communautaires. Il couvrira de nombreux domaines, notamment :
- la paie et la gestion des ressources humaines;
 - l'approvisionnement (achats);
 - les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.);
 - d'autres domaines comme la gérance du talent et de l'apprentissage.
- 4.56** Le projet est coparrainé par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et Services Nouveau-Brunswick. La Province a créé une équipe de Projet PRE pour superviser et surveiller ce changement majeur du système. Cette équipe est composée de ressources gouvernementales ainsi que d'autres ressources professionnelles de l'extérieur du gouvernement.

***Date d'achèvement
d'Oracle Fusion prévue
au 31 mars 2025***

4.57 Nous avons été informés qu'un calendrier prévisionnel de déploiement ciblant une date d'achèvement prévue en mars 2025 a été approuvé par un Comité de pilotage et un Comité exécutif. La pièce 4.2 contient un extrait de ce calendrier, ainsi que les progrès à ce jour pour, ce que nous considérons, les principaux modules de Fusion. Au fur et à mesure que l'équipe de projet PRE travaille à travers les différentes étapes de mise en œuvre, le calendrier peut être révisé.

Pièce 4.2 - Extraits du calendrier de déploiement prévu pour le PRE : Progrès à ce jour et plan de déploiement futur avec commentaires du VGNB

Description	Échéancier	En remplacement de	Commentaires
Mise en service du grand livre général (GLG) d'Oracle	Décembre 2020	GLG existant d'Oracle	- Le GLG existant d'Oracle est toujours fonctionnel et les opérations sont transférées régulièrement au GLG d'Oracle Fusion. - Rapprochement du GLG d'Oracle et du GLG d'Oracle Fusion. - Le GLG d'Oracle est le registre officiel.
Mise en service du module des comptes créditeurs d'Oracle*	Juillet 2021	Système existant de saisie des factures (IPM)/Oracle	- Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances. - Le GLG existant d'Oracle est toujours en exploitation et les opérations sont transférées au GLG d'Oracle Fusion. Le registre officiel est désormais le GLG d'Oracle Fusion.
Mise en service du module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Novembre 2021	Système de paie existant : SIRH Système de dépenses des employés existant – i-Expense	- Seuls les dossiers de certains employés sont transférés au nouveau modules de Fusion. - Employés de SNB dont la paie est produite par le SIRH, employés de FCT et des organismes qui reçoivent leurs services de ressources humaines de FCT.
Oracle Fusion : Module des immobilisations	Exercice 2022-2023	Le PRE Oracle existant n'utilisait pas de module d'immobilisations	Les biens immobilisés de la Province seront inscrit dans le Module d'immobilisation de Fusion
Module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Exercice 2023	Système de paie et de dépenses des employés existant : JD Edwards, utilisé par SNB	Les dossiers des employés de SNB dont la paie est produite par le système JD Edwards seront transférés au module de paie, des ressources humaines et des dépenses des employés de Fusion.

Module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Exercice 2023	Système de paie des districts scolaires, SIRH et de dépenses des employés	Les dossiers des employés du ministère des Transports et de l'Infrastructure et deux districts scolaires seront transférés au module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés de Fusion.
Modules de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Exercice 2024 et 2025	Système de paie des districts scolaires, SIRH et services de paie Meditech utilisé par SNB	Les dossiers du reste des employés des districts scolaires restant et tous les employés des deux collèges communautaires seront transférés au module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés de Fusion.
Oracle Fusion : Module d'approvisionnement	Exercice 2025	Système d'approvisionnement existant (NBON)	L'approvisionnement sera dorénavant intégré parmi les comptes payables dans le système d'Oracle Fusion

**Ce déploiement comprenait les modules de gestion de trésorerie, des immobilisations et du chiffrage du projet*

Source : Calendrier de déploiement prévu du système PRE avec les commentaires du VGNB. Les autres modules du plan de déploiement comprennent les comptes clients, la planification et la budgétisation et la gestion des talents et l'apprentissage.

Que fait le vérificateur général pour auditer le nouveau système Oracle Fusion?

VGNB effectuera l'audit des modules d'Oracle Fusion dans le cadre de l'audit de l'exercice 2022

4.58 Vu la taille et l'ampleur considérables du système Oracle Fusion, nous considérons que sa mise en œuvre représente un risque important de notre audit de la Province en 2022. En effet, les nouveaux systèmes de TI ont parfois des antécédents d'erreurs de traitement et de problèmes d'intégrité des données. Cela étant, et compte tenu des problèmes de mise en œuvre de système de TI rencontrés par d'autres organismes publics (particulièrement en ce qui concerne la paie), nous considérons le risque d'audit de la mise en œuvre du système Fusion comme étant élevé.

4.59 Pour atténuer ce haut risque d'audit, nous appliquerons d'autres procédures d'audit dans le cadre de notre audit de la Province de l'exercice 2022. Nous concevrons nos procédures d'audit de façon à assurer la mise en place de contrôles système rigoureux et afin que

l'enregistrement et le traitement des sommes par les modules d'Oracle Fusion s'effectuent pour l'essentiel avec exactitude et exhaustivité.

- 4.60** Nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants tant que leur utilisation durera et qu'ils traiteront des opérations dont la somme est importante.

Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la Province

- 4.61** Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques. Dans la pièce 4.3, nous fournissons des informations sur les systèmes informatiques audités et indiquons si des recommandations ont été formulées ou non au ministère ou à l'organisme de la Couronne qui en est responsable.

Pièce 4.3 - Systèmes et domaines de TI audités par le VGNB en 2021 et recommandations formulées à la direction du ministère ou de l'organisme responsable

Ministère ou organisme	Système ou domaine de TI	Recommandations formulées
Éducation et Développement de la petite enfance	Système de paie des enseignants	Oui
Finances et Conseil du Trésor	Système de l'impôt foncier	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Système de paie de la fonction publique (SIRH)	Oui
	Système de saisie des données Oracle (IPM)	Oui
	Infrastructure des TI	Oui
	Système d'évaluation foncière	Oui
Bureau du contrôleur	Systèmes financiers Oracle	Oui

Source : Le VGNB a préparé les informations.

Certaines constatations sont délicates

- 4.62** Nous ne publions pas les détails de nos travaux relatifs aux systèmes de TI en raison de la nature technique de plusieurs de nos constatations et du risque de perte de biens publics que leur publication pourrait entraîner.

Nous présentons plutôt un résumé de nos observations et fournissons un aperçu des constatations les plus importantes.

Nombreuses faiblesses dans le système TI

<i>Préoccupations en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i>	4.63	Les sept audits des systèmes listés à la pièce 4.3 ont mis en lumière plusieurs faiblesses informatiques. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.
<i>Risque d'accès non autorisé aux systèmes</i>	4.64	Nous avons formulé 13 recommandations au sujet des contrôles afin de réduire le risque d'accès non autorisé aux systèmes. Nous avons constaté des faiblesses dans des domaines comme l'accès des utilisateurs aux données, des faiblesses sur le plan de la sécurité de l'accès aux systèmes ainsi que l'absence d'examen des changements de configuration.
	4.65	Des contrôles robustes sont nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Faute de quoi, la Province court un risque plus grand de fraude, d'erreur ou d'exposition involontaire de renseignements confidentiels.
<i>Séparation inappropriée des tâches</i>	4.66	Nous avons relevé des cas où la séparation des tâches présente un risque. Les utilisateurs pouvaient utiliser des fonctions clés à l'insu ou sans l'approbation d'une autre personne.
<i>Droits d'accès excessifs</i>	4.67	Nous avons constaté que certains utilisateurs avaient des droits d'accès supérieurs à ce dont ils avaient besoin pour l'exercice de leurs fonctions. Ces utilisateurs pouvaient modifier des images numérisées confidentielles.
<i>Lacunes dans la maintenance des comptes système</i>	4.68	Nous avons décelé des faiblesses dans la maintenance des comptes système, qui se rapportaient à la fois aux comptes utilisateurs et aux comptes administrateurs.

Chapitre 5

Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Contenu

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne.....	99
Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick.....	101
Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick.....	106
Recommandation présentée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick.....	108
Recommandations présentées à la Société de gestion du cannabis	109

Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations : Audits des états financiers des organismes de la Couronne

***Opinion sans réserve
exprimée pour tous les
organismes de la
Couronne, sauf un***

5.1 Chaque année, notre Bureau procède à l'audit des états financiers des organismes de la Couronne. Au cours de la dernière année, nous avons procédé à l'audit :

- des états financiers de 13 organismes de la Couronne;
- et d'une réclamation.

Au terme de nos travaux d'audit, nous avons exprimé une opinion sans réserve (favorable) pour tous les organismes de la Couronne audités, sauf un.

5.2 Dans presque tous les audits, nous présentons des constatations et des recommandations à la direction et au conseil d'administration. Cette année, nous avons formulé des recommandations dans le cadre de 11 de nos 14 audits des états financiers des organismes de la Couronne. Certaines de nos recommandations portaient sur des points comme les suivants :

- les faiblesses des processus de contrôle interne;
- des erreurs comptables non corrigées;
- le manque de surveillance de la part du conseil d'administration.

5.3 La pièce 5.1 fournit les renseignements suivants :

- les organismes de la Couronne que nous avons audités au cours de la dernière année (plus précisément de novembre 2020 à décembre 2021);
- l'exercice s'étant terminé;
- l'indication que nous avons exprimé ou non une opinion sans réserve;
- l'indication que nous avons formulé ou non des recommandations à l'intention des organismes de la Couronne.

Pièce 5.1 – Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre novembre 2020 et décembre 2021

Sommaire des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre novembre 2020 et décembre 2021

Organisme de la Couronne	Opinion sans réserve exprimée	Recommandations formulées
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021		
Société de gestion du cannabis	Oui	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Réclamation auprès du fédéral	Oui	Non
Société des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Fiducies administrées par le Curateur public	Non	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2020		
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Oui	Non
Audits pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020		
Société de gestion du cannabis	Oui	Non
Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Fiducies administrées par le Curateur public	Non	Oui
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui
Société de développement régional	Oui	Oui

Source : Tableau préparé par le VGNB.

Ainsi que cela arrive dans le cas de nombreuses fiducies, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité des actifs en fiducie

5.4 Nous avons exprimé des opinions avec réserve à la suite des audits des états financiers des Fiducies administrées par le Curateur public au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020. Ainsi que cela arrive dans le cas de nombreuses fiducies, nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'intégralité des actifs en fiducie. Nos travaux se sont donc limités aux montants inscrits dans les documents comptables.

Les organismes de la Couronne devraient mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit

5.5 Bien que nous n'ayons pas trouvé d'éléments probants qui indiquent l'existence de fraude, de vol ou d'erreurs d'importance, nos recommandations font état de lacunes dans les contrôles internes ou d'erreurs dans les rapports financiers. Nous encourageons les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations avant le prochain cycle d'audit.

5.6 Dans le présent chapitre, nous ne traitons pas expressément des résultats de nos travaux portant sur les états financiers des organismes de la Couronne. Les prochaines sections du chapitre présentent les principales préoccupations relevées lors de nos audits des organismes de la Couronne.

Recommandations présentées à Service Nouveau-Brunswick

L'audit de Service Nouveau-Brunswick est complexe et de vaste portée

5.7 De tous nos audits des états financiers des organismes de la Couronne, c'est celui visant Service Nouveau-Brunswick (SNB) qui a été le plus complexe et qui a eu la plus grande envergure. SNB est un organisme de services partagés qui fournit des services essentiels à la fois au gouvernement et aux contribuables du Nouveau-Brunswick. En 2021, SNB a enregistré des revenus d'environ 291 millions de dollars et a engagé des dépenses de quelque 292 millions de dollars.

Recommandations formulées de nouveau cette année pour donner suite au risque de fraude à Service Nouveau-Brunswick

5.8 Lors de notre audit de SNB effectué cette année, nous avons relevé trois secteurs où des lacunes au niveau des processus de contrôle interne entraînaient une hausse du risque de fraude. Nous avons relevé chacun de ces mêmes éléments, présentés ci-après, lors d'audits d'années précédentes, et nous craignons que ces lacunes n'aient pas été corrigées.

Palements effectués sans preuve de réception des biens

SNB a effectué des paiements totalisant environ 6,8 millions de dollars à des fournisseurs, sans qu'il y ait aucune preuve que les biens correspondants avaient été reçus. Grâce à nos travaux, SNB a pu fournir une preuve de 4,8 millions de dollars de ces paiements. Cette preuve, cependant, n'a été fournie qu'après que les paiements aient déjà été effectués. À notre avis, le fait de ne pas avoir de preuve de réception des biens accroît le risque de fraude, en raison de la possibilité que certains paiements soient effectués au titre de biens ou de services qui n'ont pas été reçus, ou encore que certains achats soient effectués sans avoir été autorisés.

Palements en double aux fournisseurs

Cette année, nous avons relevé six cas où SNB a effectué des paiements en double à des fournisseurs en règlement d'une même facture. SNB utilise plus d'un système de comptabilité et de traitement des paiements; par conséquent, il arrive que des paiements soient effectués en double lorsque l'organisme utilise deux systèmes différents pour payer la même facture. Nous estimons que l'utilisation de multiples systèmes de comptabilité et de paiement a comme conséquence de hausser le risque de paiements frauduleux à des fournisseurs. Nous avons noté que SNB avait obtenu un remboursement dans cinq des cas en question.

Rapprochements bancaires comportant des erreurs

Les rapprochements bancaires mensuels de SNB contenaient des erreurs. Nous avons notamment relevé un transfert d'argent qui a fait l'objet d'un rapprochement seulement neuf mois après la transaction. À notre avis, le fait de ne pas procéder régulièrement au rapprochement des comptes bancaires accroît le risque de fraude. SNB compte un nombre important d'employés qui prennent part d'une façon ou d'une autre au traitement des transactions en espèces.

Nous avons de nouveau formulé des recommandations à l'intention de SNB pour qu'il corrige ces lacunes au niveau des processus de contrôle interne.

Recommandations

- 5.9** Nous recommandons de nouveau que Service Nouveau-Brunswick effectue les paiements au titre des biens ou des services qu'il acquiert uniquement lorsqu'il existe des éléments probants qui confirment la réception des biens ou des services. À titre d'exemple, SNB ne devrait effectuer les paiements au titre de biens que si une preuve de réception est jointe à la facture.
- 5.10** Nous recommandons de nouveau que SNB mette en place un nouveau système de comptabilité et de paie. Si SNB prévoit un long délai avant que ce projet soit mené à terme, et si cette solution présente un bon rapport coût-efficacité, l'organisme devrait traiter les transactions dans un seul et même système afin de réduire le risque de paiements en double, de fraude et d'inefficacité du travail du personnel.
- 5.11** Nous recommandons que SNB examine et corrige sans délai toute transaction en espèces n'ayant pas été incluse dans ses rapprochements bancaires mensuels.

Quatre autres recommandations sont présentées à Service Nouveau-Brunswick

- 5.12** Nous avons également formulé quatre autres recommandations à l'intention de SNB dans le cadre de nos travaux. Ces recommandations reflètent la nécessité pour SNB de renforcer les processus de contrôle interne et de comptabilité. Nous avons déjà formulé trois de ces recommandations auparavant, et nous craignons qu'elles n'aient pas encore été mises en œuvre. Nous recommandons que SNB réduise le risque associé à ses partenaires commerciaux.

Recommandation – Améliorer les processus de contrôle interne

- 5.13** Nous avons recommandé à SNB d'améliorer ses contrôles internes. Nous avons relevé 18 lacunes associées à différents aspects, comme la paie, les paiements aux fournisseurs et l'accès aux systèmes de technologie de l'information. Nous avons déjà détecté 11 de ces 18 lacunes lors des années précédentes, et nous jugeons préoccupant de constater qu'elles n'ont pas été corrigées.
- 5.14** Nous avons recommandé à SNB d'examiner et de corriger aussi rapidement que possible les faiblesses associées à ses contrôles internes.

Recommandations visant à améliorer les processus comptables

- 5.15** Nous avons formulé deux recommandations axées sur l'amélioration des processus comptables de SNB.

Les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles doivent être améliorées

5.16 L'une de ces recommandations consistait à améliorer les estimations de la durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'organisme. Par exemple, nous avons noté que des immobilisations avaient fait l'objet d'une cession avant la fin de leur durée de vie utile estimative. Nous avons aussi relevé des cas où la durée de vie utile des immobilisations ayant été estimée par SNB allait au-delà de la période maximale permise aux termes de ses propres politiques en matière d'immobilisations. Il ressort de ces constatations que SNB doit examiner et mettre à jour au besoin ses estimations de la durée de vie utile ainsi que ses politiques en matière d'immobilisations.

5.17 Les immobilisations corporelles de SNB, dont la valeur dépasse 148 millions de dollars, se composent pour la plupart de logiciels et de matériel informatique, de bases de données, de systèmes informatiques et d'équipement majeur. Cette année, SNB a constaté une charge d'amortissement de 9 millions de dollars. L'évolution rapide de la technologie peut rendre certains actifs obsolètes plus rapidement que prévu, tandis que d'autres immobilisations peuvent continuer d'être utilisées après la fin de leur durée de vie utile.

Recommandation

5.18 Nous recommandons que SNB procède à l'examen et, s'il y a lieu, à la mise à jour :

- des estimations relatives à la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles;
- de ses catégories d'immobilisations corporelles (notamment les immobilisations faisant partie de la catégorie du matériel majeur, et la nécessité ou non d'établir de nouvelles catégories d'immobilisations corporelles);
- de ses politiques relatives aux immobilisations corporelles.

Nous recommandons que cet examen soit effectué sur une base régulière, tel qu'annuellement.

Il est nécessaire d'améliorer le processus de détermination et de calcul des montants devant être communiqués

5.19 Notre deuxième recommandation en matière de comptabilité était que SNB améliore son processus de détermination et de calcul des montants au titre de contrats qui doivent figurer dans ses états financiers. Cela comprend des éléments comme les baux des locaux à bureaux et d'autres ententes contractuelles. Ces informations doivent être présentées aux termes des

Normes comptables canadiennes pour le secteur public; ils fournissent de précieux renseignements aux utilisateurs des états financiers sur les dépenses futures que SNB s'est engagé à effectuer. Nous avons déjà formulé cette recommandation dans le cadre de notre audit de 2020.

5.20 Au cours de nos travaux, nous avons constaté que des montants contractuels se chiffrant à 17 millions de dollars environ n'avaient pas été divulgués. Nous avons également repéré des erreurs totalisant quelque 1,5 million de dollars dans les montants contractuels ayant été communiqués. Dans l'un et l'autre cas, SNB a corrigé l'information contenue dans ses états financiers. Au 31 mars 2021, SNB avait fait état d'engagements contractuels futurs s'établissant à environ 142 millions de dollars.

Recommandation

5.21 Nous recommandons que SNB raffine et documente ses processus servant à déterminer et à calculer les montants contractuels à présenter dans ses états financiers. Nous recommandons que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.

SNB est exposé à un risque associé à ses partenaires commerciaux

5.22 Notre dernière recommandation à SNB consistait à réduire le risque auquel il est exposé relativement à ses partenaires commerciaux. Nous avons constaté que SNB n'avait toujours pas signé d'ententes concernant les services qu'il fournit à six de ses partenaires commerciaux. SNB est exposé à un risque qui pourrait se concrétiser dans l'éventualité où l'un de ces partenaires est en désaccord avec les frais imposés ou les services fournis. Il s'agit de la sixième année consécutive où nous faisons cette recommandation à SNB.

Recommandation

5.23 Nous recommandons de nouveau que SNB signe des ententes sur les niveaux de service avec tous ses partenaires commerciaux.

Recommandations présentées à Opportunités Nouveau-Brunswick

L'audit d'Opportunités Nouveau-Brunswick est lui aussi complexe et de vaste portée

5.24 L'audit des états financiers d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) complété par notre Bureau a lui aussi été complexe et de grande envergure. ONB œuvre à la promotion du développement économique de la province et accorde des prêts et une aide financière aux entreprises. Au 31 mars 2021, l'encours des prêts consentis par ONB s'élevait à environ 197 millions de dollars; de plus, en 2021, l'organisme a effectué des paiements d'aide financière totalisant approximativement 15 millions de dollars.

Recommandation visant à améliorer les estimations des provisions pour prêts

5.25 Nous avons formulé une recommandation à l'intention d'ONB, qui consistait à améliorer les processus d'estimation des provisions pour prêts. Ces provisions correspondent aux montants qui, selon les estimations d'ONB, ne pourront être recouverts auprès des bénéficiaires de prêts.

Les provisions pour prêts soulèvent un risque d'audit important

5.26 Le processus d'estimation des provisions pour ces prêts est pour une bonne part discrétionnaire, ce qui entraîne un risque d'erreur importante. Dès lors, ces estimations soulèvent un risque d'audit important pour notre Bureau et nécessitent un examen très minutieux.

5.27 L'examen d'un échantillon de 25 prêts a révélé 11 cas où les estimations d'ONB devaient être améliorées. Dans certains de ces cas, ONB avait jugé que l'historique des remboursements était à jour dans certaines circonstances où des remboursements :

- faisaient l'objet d'un report (autorisé par ONB) en raison de la mauvaise situation financière de l'entité;
- n'étaient pas encore requis aux termes du contrat de prêt.

Même si nous estimons que les états financiers ne comportaient pas d'anomalie significative, nous sommes d'avis qu'un processus dans le cadre duquel les prêts sont réputés être actuels et à jour alors que les remboursements ne sont pas requis accroît le risque de sous-estimation des provisions pour prêts réellement nécessaires. Nous avons été informés qu'ONB prévoit instaurer un nouveau processus d'estimation des provisions pour prêts au cours de la prochaine année.

Recommandation

5.28 Nous recommandons qu'ONB procède à l'examen et à la mise à jour de son processus d'estimation des provisions pour prêts afin de s'assurer que l'historique de remboursement des prêts est dûment pris en compte.

**Recommandations
ayant pour objet de
corriger les lacunes
observées dans le
contexte des paiements
au titre des demandes
d'aide financière**

5.29 Nous avons également recommandé à ONB d'améliorer ses processus de paiement au titre des demandes d'aide financière. Les demandes d'aide financière soulèvent d'autres risques importants mis en lumière dans le cadre de notre audit. Ces demandes englobent des éléments tels que des remboursements de paie, et les bénéficiaires du financement doivent présenter une demande avant qu'ONB effectue un paiement. La nature et l'importance des paiements sont énoncées dans les ententes signées.

5.30 Dans le cadre de nos travaux, nous avons relevé deux cas où ONB a effectué des paiements au titre de demandes sans avoir d'abord reçu les justificatifs appropriés. De plus, il y a eu un cas où ONB a délivré un paiement à plus d'une reprise pour la même demande. Nous sommes d'avis que, si les demandes d'aide financière ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une surveillance appropriées, cela accroît le risque que des demandes frauduleuses ne soient pas détectées avant qu'un paiement soit effectué.

Recommandations

5.31 Nous recommandons qu'ONB effectue les paiements au titre des demandes d'aide financière uniquement lorsque des justificatifs suffisants et appropriés sont fournis pour démontrer que les demandes sont valides et admissibles aux termes des ententes d'aide financière.

5.32 Nous recommandons qu'ONB veille à ce que les paiements d'aide financière soient dûment examinés et approuvés au préalable.

Recommandation présentée à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations n'ont toujours pas fait l'objet de mesures après cinq ans

5.33 La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) a pour mandat d'élaborer, d'organiser, de tenir et de gérer les loteries provinciales au nom de la province. Elle gère également les accords provinciaux de partage des recettes tirées des jeux avec les Premières Nations.

5.34 Au cours de notre audit de la SLJNB, nous avons constaté qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant des paiements excédentaires de 14,7 millions de dollars versés aux Premières Nations. Ces paiements excédentaires, qui remontent à 2016, sont le résultat d'erreurs commises par la SLJNB dans le calcul de la part des recettes tirées des jeux qui revient aux Premières Nations. Depuis 2016, la SLJNB comptabilise chaque année ces paiements excédentaires à titre de créance, et il constate en contrepartie une provision pour créance douteuse de 100 %.

5.35 Dans le cadre de nos travaux, nous avons appris qu'une décision avait été prise par le Conseil exécutif en février 2021, et que le ministère des Finances et le Conseil du Trésor devaient considérer que ces paiements excédentaires font partie d'une stratégie plus vaste touchant les Premières Nations. Les détails de cette stratégie n'ont pas encore été énoncés.

5.36 Malgré cette décision du Conseil exécutif, nous demeurons préoccupés de voir que cette question n'a toujours pas été réglée au bout de cinq ans. Cette année encore, comme nous l'avons fait chaque année depuis 2016, nous formulons une recommandation afin que la question de ces paiements excédentaires soit réglée.

Recommandation

5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et la SLJNB règlent la question du recouvrement des paiements excédentaires non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 par suite d'une erreur commise lors du calcul des recettes tirées des jeux.

Recommandations présentées à la Société de gestion du cannabis

La Société de gestion du cannabis (SGC) est responsable de la surveillance, de l'organisation, de l'exécution et de la gestion des activités de vente au détail de cannabis dans la province du Nouveau-Brunswick.

5.38 La Société de gestion du cannabis (SGC) est responsable de la surveillance, de l'organisation, de l'exécution et de la gestion des activités de vente au détail de cannabis dans la province du Nouveau-Brunswick. À cette fin, elle a conclu une entente avec un fournisseur de services, Cannabis NB (CNB). CNB exploite des points de vente au détail de cannabis au Nouveau-Brunswick pour le compte de la SGC.

La surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis doit être améliorée

5.39 Dans le cadre de notre audit de la SGC cette année, nous avons formulé deux recommandations ayant trait à la surveillance du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis (le Fonds). Ce fonds est important, car il doit être utilisé expressément pour appuyer des programmes et d'autres initiatives mettant l'accent sur l'éducation et la sensibilisation relativement au cannabis. À la fin de l'exercice, les sommes détenues dans le Fonds s'élevaient à environ 1,6 million de dollars.

Les montants reçus de CNB n'ont pas été vérifiés

5.40 Notre première recommandation était que la SGC vérifie l'exactitude des montants reçus de CNB aux fins du Fonds. En effet, CNB doit remettre chaque année un certain pourcentage de ses ventes nettes de cannabis à la SGC. Cette dernière dépose la totalité de ces montants dans le Fonds. Nous avons toutefois noté que la SGC ne vérifiait pas si les montants versés étaient exacts. À notre avis, l'absence de processus de vérification des montants reçus de CNB accroît le risque d'erreur.

Recommandation

5.41 Nous recommandons que la SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.

Le comité consultatif ne s'est pas réuni depuis 2019

5.42 Notre deuxième recommandation était que la SGC collabore avec le Comité consultatif responsable du Fonds en vue de la reprise des réunions du comité consultatif dès que possible. Ces réunions sont nécessaires pour pouvoir garantir que le Fonds fait l'objet d'une gestion active et est utilisé pour les fins prévues. Nous avons appris que le comité consultatif ne s'était pas réuni depuis 2019.

Recommandation

5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.

Annexe au volume

Perte par suite de fraude, défaut ou d'erreur

1.1 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

1.2 Au cours de nos travaux nous avons pris connaissance des pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

Ministère	Montant de perte Exercice 2021
Ressources naturelles et Développement de l'énergie Matériel manquant dans diverses régions	38 248 \$
Transports et Infrastructure Biens et matériel volé	209 317 \$
Justice et de la Sécurité publique Déficit de trésorerie	1 129 \$
Éducation postsecondaire, Formation et Travail Matériel manquant	1 237 \$
Éducation et Développement de la petite enfance Matériel volé	1 051 \$
Total	250 982 \$

1.3 La province fait rapport aussi dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).